

**Préavis N° 02 - 2014**  
au Conseil communal

**Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les  
années 2014 à 2016**

**Crédit demandé CHF 950'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 11 décembre 2013

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Description des véhicules de remplacement</b>	<b>4</b>
2.1.	<b>Direction des domaines, gérances et sports</b>	<b>4</b>
2.1.1.	Service administratif et technique - Chapitre 300	4
2.1.1.1.	Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz	4
2.1.1.2.	Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace	5
2.1.1.3.	Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru	6
2.2.	<b>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</b>	<b>6</b>
2.2.1.	Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441	6
2.2.1.1.	Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA	6
2.2.1.2.	Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere	8
2.2.1.3.	Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo	8
2.3.	<b>Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>9</b>
2.3.1.	Voirie - Chapitre 431	9
2.3.1.1.	Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy	9
2.3.1.2.	Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser	10
2.3.2.	Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812	11
2.3.2.1.	Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo	11
2.3.2.2.	Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar	11
2.3.3.	Services industriels - Service électrique - Chapitre 823	12
2.3.3.1.	Remplacement petit camion grue - Puch	12
2.4.	<b>Véhicules de remplacement - Récapitulatif</b>	<b>13</b>
<b>3.</b>	<b>Description des nouvelles acquisitions de véhicules</b>	<b>13</b>
3.1.	<b>Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>14</b>
3.1.1.	Service technique - Chapitre 410	14
3.1.1.1.	Acquisition nouveau véhicule de livraison	14
3.2.	<b>Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif</b>	<b>14</b>
<b>4.</b>	<b>Incidences financières</b>	<b>15</b>
<b>5.</b>	<b>Développement durable</b>	<b>16</b>
5.1.	<b>Dimension économique</b>	<b>16</b>
5.2.	<b>Dimension environnementale</b>	<b>16</b>
5.3.	<b>Dimension sociale</b>	<b>17</b>
<b>6.</b>	<b>Communication</b>	<b>17</b>
<b>7.</b>	<b>Programme de législature</b>	<b>17</b>
<b>8.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>17</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet du préavis

---

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal le crédit nécessaire à l'acquisition et au renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des différents services concernés pour les années 2014 à 2016.

Historiquement, avant l'année 2012, les renouvellements de véhicules de l'administration communale se faisaient au travers du budget de fonctionnement et étaient financés par un fonds de réserve y relatif. En effet, auparavant, les montants relatifs à l'achat de véhicules étaient comptabilisés dans les différents services composant l'administration communale.

De plus, suite à un contrôle TVA qui s'est déroulé sur notre Commune, il s'est avéré, que dans certaines circonstances, le financement de l'acquisition de véhicules par le biais d'un fonds de renouvellement pouvait poser quelques problèmes.

Le dépôt d'un préavis pour le renouvellement de véhicules constitue donc une méthode de procéder relativement récente. En effet, le premier préavis de ce type était le préavis n°03-2012 qui prévoyait une somme totale de CHF 1'056'774.00 pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules. Il se trouve que ce préavis arrive à son terme et qu'il a été bouclé (voir communication n° 22-2013).

Par conséquent, la Municipalité a décidé de présenter un nouveau préavis afin de couvrir les besoins en renouvellements et acquisitions de véhicules à moteur, pour la période 2014 à 2016. La Municipalité a opté pour ce mode de faire par souci de transparence envers le Conseil communal. Ainsi, avec cette méthodologie, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble et une justification pour chacun des véhicules que la Ville de Pully prévoit de renouveler ou d'acquérir. En effet, l'acquisition de véhicules par voie budgétaire ne permet pas aux membres du Conseil d'avoir une vue globale de la politique de renouvellement et d'acquisition des véhicules communaux.

La Municipalité a prévu que ce type de préavis commun puisse couvrir le renouvellement de l'ensemble des véhicules et accessoires, ainsi que les nouvelles acquisitions de voitures et véhicules utilitaires et d'entretien qui font l'objet d'une immatriculation.

Les véhicules engagés dans les travaux d'exploitation des services techniques sont soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mises en marche/arrêt, courtes distances à parcourir, charges régulières et très variables). La durée d'amortissement pour la plupart des véhicules est de 8 à 12 ans.

Pour les années 2014 à 2016, ce sont ainsi 12 véhicules proposés à l'achat (5 en 2014, 1 en 2015 et 6 en 2016), dont un est une nouvelle acquisition.

Il est à relever que ce préavis figure au plan des investissements pour les années 2013 à 2017 pour la somme de CHF 1'000'000.00 (objet n°22).

Le parc de véhicules de notre Commune est vieillissant. En effet, l'âge moyen de celui-ci est d'environ 8 ans. Un nombre de plus en plus nombreux de véhicules tombe en panne et génère des coûts non négligeables en terme de réparation. Par conséquent, ces prochaines années, un effort important devra être apporté au niveau du renouvellement des véhicules communaux.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

Dans le chapitre suivant, chaque véhicule fait l'objet d'une brève description.

## 2. Description des véhicules de remplacement

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des véhicules de remplacement faisant l'objet du présent préavis :

### 2.1. Direction des domaines, gérances et sports

En ce qui concerne la Direction des domaines, gérances et sports, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014, 2015 et 2016 :

#### 2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300

##### 2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz

###### Véhicule utilisé actuellement

<b>Marque et modèle</b>	Mercedes Benz 314
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	1997
<b>Nombre de kilomètres</b>	121'300

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises, d'outils ainsi que d'œuvres pour les musées.

Etant âgé de plus de 16 ans, ce véhicule est en fin de vie. De nombreuses réparations devront être entreprises, notamment au niveau de la carrosserie. Un devis a été établi et,

il se monte à la somme approximative de CHF 7'000.00. Dans ces conditions, la Municipalité estime qu'il est préférable d'acquérir un nouveau véhicule dont les charges d'entretien seront moins élevées et le nouveau véhicule plus adapté à l'utilisation actuelle.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges. Il devra être équipé d'un long pont.

#### **2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace**

#### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Hiace 2.7
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	2000
<i>Nombre de kilomètres</i>	80'000

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises et de personnes.

Etant âgé de plus de 13 ans, ce véhicule est également en fin de vie. D'ailleurs, diverses réparations conséquentes devront intervenir ces prochaines années. Dans ce contexte, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2015
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	50'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges.

De plus, il devra être en mesure d'accéder à des endroits limités en hauteur, notamment les parkings.

**2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Subaru J. Forester 2.0 4WD
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre de kilomètres</b>	77'000

Ce véhicule est principalement utilisé par le contremaître et le chef d'équipe lors de dépannages et rendez-vous de chantier.

Etant âgé de plus de 12 ans, ce véhicule devra subir ces prochaines années de nombreuses réparations. Par conséquent, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	40'000.00

Ce véhicule doit également permettre de pratiquer des livraisons ainsi que de transporter du matériel. De plus, il est équipé d'outillage.

**2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique**

En ce qui concerne la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

**2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441****2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	AUSA DV 17c
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2003
<b>Nombre d'heures de service</b>	841

Ce véhicule commence à être vétuste et de plus, il ne correspond plus aux besoins actuels. Pour ces raisons, son utilisation ne dépasse guère la moitié de l'année. Il est important de préciser qu'initialement, ce véhicule a été prévu pour une utilisation spécifique au Port de Pully. A l'heure actuelle, il est utilisé sur l'ensemble du territoire, principalement pour les arrosages des plantations. Il est équipé d'un moteur peu puissant (17 CV) et par conséquent, ne peut se déplacer qu'à une vitesse très réduite (25 km heure au maximum).

### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Porte outils multi-bennes sur châssis balayeuse
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	220'000.00

Le véhicule de remplacement devra être en mesure d'accomplir toutes les tâches en lien avec les parcs et promenades. Ceci implique qu'il fasse office de porte-outils et qu'il soit doté d'une multi-benne compacte. De plus, il devra être en mesure de circuler sur les trottoirs.

Ce véhicule très polyvalent sera équipé d'un système d'arrosage pour l'été ainsi que d'une installation de déneigement pour l'hiver.

Le véhicule de remplacement est un porte outil sur un châssis de balayeuse qui permet non seulement de remplacer le véhicule mentionné ci-dessus mais à terme, également un autre tracteur qui arrivera prochainement en fin de vie.

Ce véhicule est plus adapté à notre utilisation actuelle grâce à ses dimensions plus petites, ce qui lui permet de circuler sur les trottoirs. De plus, sa puissance nettement plus importante lui permet de se déplacer sur tout le territoire de la Ville alors que le véhicule actuel n'opérait que dans la région du Port.

Actuellement, un autre tracteur est stationné à l'année, dans le bâtiment de la Damataire pour une utilisation quasi exclusive pour des travaux de déneigement. Ce remplacement permettra une utilisation plus rationnelle des véhicules à disposition entre la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et la Direction des travaux et des services industriels pour les périodes hivernales et estivales.

Ainsi, il s'agit d'un véhicule multi-benne : benne basse pour les matériaux, benne grillagée haute pour les végétaux et les feuilles, benne d'arrosage avec un réservoir de capacité augmentée à 1'500 litres (500 litres de plus que le véhicule actuel).

Equipé d'un lift, ce véhicule laisse la possibilité de poser les bennes à terre, ce qui n'est pas le cas de tous les véhicules de ce type. Ceci a pour conséquence une amélioration du confort et de la sécurité au travail pour les collaborateurs.

Pour terminer, il permet l'utilisation de plusieurs agrégats tels qu'une lame à neige, une rampe d'arrosage, une laveuse, une faucheuse, une saleuse ainsi qu'un réservoir d'eau.

**2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	John Deere 4400
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre d'heures de service</b>	1'910

Ce véhicule a plus de 12 ans et arrive en fin de vie. En effet, de nombreuses réparations sont à prévoir ces prochaines années. Il est utilisé pour des travaux d'entretien des espaces verts tels que la tonte, le transport d'outils et de matériel. Ce véhicule fera l'objet d'une reprise par le vendeur.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Tracteur
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	80'000.00

Le véhicule de remplacement sera équipé d'une remorque. Il sera également utilisé pour le déneigement des trottoirs d'un secteur de la Ville.

**2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Renault Kangoo 1.5
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	2007
<b>Nombre d'heures de kilomètres</b>	80'200

Ce véhicule n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui. En effet, il n'est pas assez puissant et ne permet pas de tracter une remorque. De plus, il manque de place pour le transfert simultané des collaborateurs et du matériel.

D'importants travaux d'entretien sont à prévoir, notamment le remplacement de la courroie de distribution. Il est à noter que ce véhicule devra faire l'objet d'une expertise d'ici la moitié de l'année 2014.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule sera utilisé pour tous les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que pour le transport d'outils, de matériel et de personnes.

Il permet le transport de 7 personnes. De plus, sa capacité de chargement est largement augmentée et sécurisée. En effet, le matériel peut être stocké à l'intérieur et par conséquent, dans un espace totalement fermé, ce qui n'est pas le cas avec le véhicule utilisé actuellement (transport de 5 personnes, outils stockés directement sur la benne ouverte).

Il est à noter que la puissance ainsi que la capacité de remorquage de ce véhicule de remplacement sont augmentées afin d'être en mesure d'opérer des transferts dans la Ville ou des déplacements de nos divers engins (pelle rétro et chargeuse). Des véhicule du type « Kangoo » ne permettent pas de tracter une telle charge. D'ailleurs la capacité de remorquage et le poids total en charge sont nettement supérieurs pour ce type de véhicule.

Au besoin, il peut également être équipé d'un treuil ainsi que d'une lame à neige.

### 2.3. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, cinq véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

#### 2.3.1. Voirie - Chapitre 431

##### 2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Subaru Legacy 2.0 4WD
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	1994
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	148'000

Le véhicule actuellement utilisé l'est de manière quotidienne. Il est âgé de 20 ans et par conséquent, arrive en fin de vie. Il est utilisé pour les « alarmes neige », pour le contrôle de l'état des chaussées ainsi que pour la surveillance des fouilles sur le domaine public.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser toutes les tâches mentionnées ci-dessus.

**2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Land Cruiser HZJ 75
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	1997
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	216'000

Le véhicule utilisé actuellement est fortement sollicité et arrive en fin de vie. De plus, il n'est plus conforme aux règles de sécurité actuelles (banquettes latérales).

Il est principalement utilisé pour le transport de matériel et de personnes, ainsi que pour le déneigement.

Il s'agit d'un des véhicules les plus utilisés du service de la voirie et c'est un élément essentiel du déneigement des grands axes de la Commune.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	3.5 tonnes à pont bâché, double cabine 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	140'000.00

Le véhicule de remplacement ne sera plus le même car les fournisseurs ne proposent plus de véhicules similaires. Le véhicule proposé, bien que d'un modèle différent, permettra de réaliser toutes les tâches du véhicule actuel et ce, avec la même efficacité.

**2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812****2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Renault Kangoo 1.5 dCi
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2008
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	46'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2015.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

**2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Nissan Kubistar DCI 70
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2007
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	54'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2014.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

### 2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823

#### 2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch

##### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Puch 230 GE
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion grue
<i>Année de mise en circulation</i>	1992
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	72'000

Le véhicule actuel arrive en fin de vie. Il est utilisé pour le transport et le tractage de matériel encombrant et lourd (bobine de câble, armoire électrique, transformateur), ainsi que pour les travaux nécessitant une grue. Il est à noter que sa consommation en carburant est particulièrement élevée.

##### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion de 3.5t à pont, 4x4, grue
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	180'000.00

Le véhicule proposé, bien que d'un modèle quelque peu différent, permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien avec la même efficacité. En outre, il permettra de transporter le matériel actuellement stocké dans un autre véhicule et de supprimer ce dernier (Citroën Jumpy) qui n'est pas adapté aux besoins du Service électrique.

Ainsi, le nouveau camion remplacera deux véhicules. Par conséquent, le Citroën Jumpy, relativement récent (2010), sera transféré au Service des eaux ou au Service de l'assainissement des eaux usées.

## 2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des véhicules de remplacement :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<b><i>Direction des domaines, gérances et sports</i></b>	<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00		
Véhicule utilitaire (camionnette)		50'000.00	
Véhicule de tourisme léger			40'000.00
<b><i>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</i></b>	<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>
Porte outils multi bennes	220'000.00		
Tracteur			80'000.00
Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00		
<b><i>Direction des travaux et des services industriels</i></b>	<b>320'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>75'000.00</b>
Véhicule de tourisme			25'000.00
3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00		
Véhicule de livraison			25'000.00
Véhicule de livraison			25'000.00
3.5 tonnes à pont 4x4 grue	180'000.00		
<b>TOTAUX</b>	<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>195'000.00</b>

## 3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules

Vous trouverez ci-dessous un descriptif de la nouvelle acquisition d'un véhicule faisant l'objet du présent préavis :

### 3.1. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, un véhicule fait l'objet d'une nouvelle acquisition durant les années 2014 à 2016 :

#### 3.1.1. Service technique - Chapitre 410

##### 3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison

Type de véhicule	Véhicule de livraison
Année d'acquisition	2016
Prix (en CHF) (TVA comprise)	25'000.00

L'augmentation du nombre de chantiers communaux rend nécessaire l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour effectuer les différents relevés sur le terrain. L'unique véhicule de cette entité (cadastre) est utilisé pour le transport de personnes et d'outils. Par conséquent, il ne répond que partiellement aux besoins puisque le nombre de places et sa capacité de stockage sont limités. De même, depuis 2010, le cadastre forme un apprenti qui doit également pouvoir se déplacer sur les chantiers.

Cet achat supplémentaire est compensé par la suppression d'un véhicule du service électrique.

### 3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des acquisitions de nouveaux véhicules :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<i>Direction des travaux et des services industriels</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>25'000.00</i>
Véhicule de livraison			25'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>

## 4. Incidences financières

Services	Véhicules	2014 (en CHF)	2015 (en CHF)	2016 (en CHF)	Coût total (TTC) (en CHF)
<b>300 - service administratif et technique</b>		<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>	<b>160'000.00</b>
	Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
	Véhicule utilitaire (camionnette)	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
	Véhicule tourisme léger	0.00	0.00	40'000.00	40'000.00
<b>441 - Parcs, promenades et cimetières</b>		<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>370'000.00</b>
	Porte outils multi bennes	220'000.00	0.00	0.00	220'000.00
	Tracteur	0.00	0.00	80'000.00	80'000.00
	Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
<b>410 - Service technique</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>431 - Voirie</b>		<b>140'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>165'000.00</b>
	Véhicule de tourisme	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00	0.00	0.00	140'000.00
<b>812 - Service des eaux</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>823 - Service électrique</b>		<b>180'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>180'000.00</b>
	Petit camion 3.5t à pont 4x4	180'000.00	0.00	0.00	180'000.00
<b>Total du crédit demandé</b>		<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>950'000.00</b>

Les véhicules mentionnés dans le tableau ci-dessus, seront amortis sur une période maximale de cinq ans.

Il est important de préciser que les montants mentionnés dans le présent préavis sont indicatifs, souvent calculés sur la base de devis provenant d'un seul fournisseur.

Cependant, des appels d'offre seront établis avant chaque attribution, permettant ainsi à notre Commune d'obtenir les meilleures conditions possibles, tant au niveau financier qu'aux niveaux technique et environnemental. De plus, l'acquisition des véhicules que l'on peut qualifier de standards (véhicules de livraison et véhicules de tourisme) se fera de manière groupée, permettant ainsi à la Commune d'obtenir les meilleures conditions financières possibles. Quant aux véhicules répondant à des besoins particuliers (tracteurs, camions, ...), ils seront acquis séparément, en fonction des spécificités techniques inhérentes à leur utilisation.

---

## 5. Développement durable

---

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

### 5.1. Dimension économique

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. S'agissant pour une grande part de véhicules de renouvellement, les services ont cherché des véhicules correspondant à leur expérience.

Dans certains cas, le choix d'un véhicule plus performant du point de vue de la consommation de carburant et des émissions de polluants entraînera un surcoût ou limitera le choix des véhicules à disposition. Mais ce n'est pas systématique, dans la mesure où les exigences environnementales fixées correspondent déjà largement au marché pour certains véhicules. Il est aussi important de noter qu'un véhicule consommant moins, coûtera moins cher tout au long de son exploitation.

Le fait de présenter un préavis commun incitera les services à collaborer plus étroitement que par le passé, dans le processus d'achat.

### 5.2. Dimension environnementale

L'intégration d'exigences environnementales minimum (EtiquetteEnergie A ou B, norme Euro5) permettra d'orienter le choix vers les véhicules les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. Force est malgré tout de constater que ces exigences ne pourront pas être remplies pour l'ensemble des véhicules, malgré les recherches effectuées.

Il est aussi à noter que les objectifs qui seront fixés touchant aux émissions sonores des véhicules et à la qualité environnementale des pneus seront plus difficiles à remplir en raison d'informations lacunaires et d'une moins grande offre sur le marché. Certains véhicules parviennent toutefois à remplir ces objectifs environnementaux supplémentaires, ce qui laisse espérer une évolution des marchés ces prochaines années. A noter également que l'exploitation des véhicules fournira l'occasion de choisir des pneus labellisés lors de leur renouvellement.

---

### **5.3. Dimension sociale**

L'ensemble des fournisseurs répondra au questionnaire relatif à leurs engagements sociaux et s'engageront ainsi à respecter au minimum les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse. La plupart forment des apprentis.

Si le questionnaire qui sera adressé aux fournisseurs permettra de mieux connaître leurs engagements sociaux et de les sensibiliser à l'importance de ces questions, il n'est, par contre, pas possible aujourd'hui d'évaluer les conditions sociales de production des véhicules. Cette production consiste en l'assemblage de centaines de pièces provenant de dizaines de fournisseurs dans le monde. Il est donc impossible de connaître les conditions de production de chacune de ces pièces, ce d'autant qu'aucun label n'existe dans ce domaine pour guider les choix.

---

## **6. Communication**

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

---

## **7. Programme de législature**

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

---

## **8. Conclusions**

Avec le présent préavis relatif à l'achat des véhicules à moteur pour les années 2014 à 2016, cela permettra au Conseil communal de débattre pour la deuxième fois du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services. D'autre part, la Municipalité présente un préavis commun à trois directions qui, de ce fait, engageront un processus de collaboration fructueux dans le cadre de l'achat de leurs véhicules. Enfin, elle intégrera, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules.

Cette manière de procéder relève donc, d'un processus d'apprentissage collectif que la Municipalité est heureuse de partager avec le Conseil communal. Elle est persuadée de l'impact positif de la méthode adoptée, tant du point de vue de la transparence des choix, que de la collaboration entre services ou de la qualité écologique des véhicules achetés.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 02-2014 du 11 décembre 2013,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 950'000.00 TTC, pour l'achat des véhicules suivants :

1.1	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.1)	CHF	70'000.00
1.2	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.2)	CHF	50'000.00
1.3	un véhicule tourisme léger (chapitre 2.1.1.3)	CHF	40'000.00
1.4	un porte outils multi-bennes (chapitre 2.2.1.1)	CHF	220'000.00
1.5	un tracteur (chapitre 2.2.1.2)	CHF	80'000.00
1.6	un véhicule utilitaire 4x4 (chapitre 2.2.1.3)	CHF	70'000.00
1.7	un véhicule de tourisme (chapitre 2.3.1.1)	CHF	25'000.00
1.8	un 3.5t à pont bâché 4x4 (chapitre 2.3.1.2)	CHF	140'000.00
1.9	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.1)	CHF	25'000.00
1.10	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.2)	CHF	25'000.00
1.11	un petit camion de 3.5t à pont 4x4, grue (chapitre 2.3.3.1)	CHF	180'000.00
1.12	un véhicule de livraison (chapitre 3.1.1.1)	CHF	25'000.00

2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

## Préavis N° 02 - 2014 au Conseil communal

**Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les  
années 2014 à 2016**

**Crédit demandé CHF 950'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 11 décembre 2013

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Description des véhicules de remplacement</b>	<b>4</b>
2.1.	<b>Direction des domaines, gérances et sports</b>	<b>4</b>
2.1.1.	Service administratif et technique - Chapitre 300	4
2.1.1.1.	Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz	4
2.1.1.2.	Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace	5
2.1.1.3.	Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru	6
2.2.	<b>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</b>	<b>6</b>
2.2.1.	Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441	6
2.2.1.1.	Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA	6
2.2.1.2.	Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere	8
2.2.1.3.	Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo	8
2.3.	<b>Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>9</b>
2.3.1.	Voirie - Chapitre 431	9
2.3.1.1.	Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy	9
2.3.1.2.	Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser	10
2.3.2.	Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812	11
2.3.2.1.	Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo	11
2.3.2.2.	Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar	11
2.3.3.	Services industriels - Service électrique - Chapitre 823	12
2.3.3.1.	Remplacement petit camion grue - Puch	12
2.4.	<b>Véhicules de remplacement - Récapitulatif</b>	<b>13</b>
<b>3.</b>	<b>Description des nouvelles acquisitions de véhicules</b>	<b>13</b>
3.1.	<b>Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>14</b>
3.1.1.	Service technique - Chapitre 410	14
3.1.1.1.	Acquisition nouveau véhicule de livraison	14
3.2.	<b>Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif</b>	<b>14</b>
<b>4.</b>	<b>Incidences financières</b>	<b>15</b>
<b>5.</b>	<b>Développement durable</b>	<b>16</b>
5.1.	<b>Dimension économique</b>	<b>16</b>
5.2.	<b>Dimension environnementale</b>	<b>16</b>
5.3.	<b>Dimension sociale</b>	<b>17</b>
<b>6.</b>	<b>Communication</b>	<b>17</b>
<b>7.</b>	<b>Programme de législature</b>	<b>17</b>
<b>8.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>17</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet du préavis

---

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal le crédit nécessaire à l'acquisition et au renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des différents services concernés pour les années 2014 à 2016.

Historiquement, avant l'année 2012, les renouvellements de véhicules de l'administration communale se faisaient au travers du budget de fonctionnement et étaient financés par un fonds de réserve y relatif. En effet, auparavant, les montants relatifs à l'achat de véhicules étaient comptabilisés dans les différents services composant l'administration communale.

De plus, suite à un contrôle TVA qui s'est déroulé sur notre Commune, il s'est avéré, que dans certaines circonstances, le financement de l'acquisition de véhicules par le biais d'un fonds de renouvellement pouvait poser quelques problèmes.

Le dépôt d'un préavis pour le renouvellement de véhicules constitue donc une méthode de procéder relativement récente. En effet, le premier préavis de ce type était le préavis n°03-2012 qui prévoyait une somme totale de CHF 1'056'774.00 pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules. Il se trouve que ce préavis arrive à son terme et qu'il a été bouclé (voir communication n° 22-2013).

Par conséquent, la Municipalité a décidé de présenter un nouveau préavis afin de couvrir les besoins en renouvellements et acquisitions de véhicules à moteur, pour la période 2014 à 2016. La Municipalité a opté pour ce mode de faire par souci de transparence envers le Conseil communal. Ainsi, avec cette méthodologie, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble et une justification pour chacun des véhicules que la Ville de Pully prévoit de renouveler ou d'acquérir. En effet, l'acquisition de véhicules par voie budgétaire ne permet pas aux membres du Conseil d'avoir une vue globale de la politique de renouvellement et d'acquisition des véhicules communaux.

La Municipalité a prévu que ce type de préavis commun puisse couvrir le renouvellement de l'ensemble des véhicules et accessoires, ainsi que les nouvelles acquisitions de voitures et véhicules utilitaires et d'entretien qui font l'objet d'une immatriculation.

Les véhicules engagés dans les travaux d'exploitation des services techniques sont soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mises en marche/arrêt, courtes distances à parcourir, charges régulières et très variables). La durée d'amortissement pour la plupart des véhicules est de 8 à 12 ans.

Pour les années 2014 à 2016, ce sont ainsi 12 véhicules proposés à l'achat (5 en 2014, 1 en 2015 et 6 en 2016), dont un est une nouvelle acquisition.

Il est à relever que ce préavis figure au plan des investissements pour les années 2013 à 2017 pour la somme de CHF 1'000'000.00 (objet n°22).

Le parc de véhicules de notre Commune est vieillissant. En effet, l'âge moyen de celui-ci est d'environ 8 ans. Un nombre de plus en plus nombreux de véhicules tombe en panne et génère des coûts non négligeables en terme de réparation. Par conséquent, ces prochaines années, un effort important devra être apporté au niveau du renouvellement des véhicules communaux.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

Dans le chapitre suivant, chaque véhicule fait l'objet d'une brève description.

## 2. Description des véhicules de remplacement

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des véhicules de remplacement faisant l'objet du présent préavis :

### 2.1. Direction des domaines, gérances et sports

En ce qui concerne la Direction des domaines, gérances et sports, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014, 2015 et 2016 :

#### 2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300

##### 2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz

###### Véhicule utilisé actuellement

<b>Marque et modèle</b>	Mercedes Benz 314
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	1997
<b>Nombre de kilomètres</b>	121'300

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises, d'outils ainsi que d'œuvres pour les musées.

Etant âgé de plus de 16 ans, ce véhicule est en fin de vie. De nombreuses réparations devront être entreprises, notamment au niveau de la carrosserie. Un devis a été établi et,

il se monte à la somme approximative de CHF 7'000.00. Dans ces conditions, la Municipalité estime qu'il est préférable d'acquérir un nouveau véhicule dont les charges d'entretien seront moins élevées et le nouveau véhicule plus adapté à l'utilisation actuelle.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges. Il devra être équipé d'un long pont.

#### **2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace**

#### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Hiace 2.7
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	2000
<i>Nombre de kilomètres</i>	80'000

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises et de personnes.

Etant âgé de plus de 13 ans, ce véhicule est également en fin de vie. D'ailleurs, diverses réparations conséquentes devront intervenir ces prochaines années. Dans ce contexte, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2015
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	50'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges.

De plus, il devra être en mesure d'accéder à des endroits limités en hauteur, notamment les parkings.

**2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Subaru J. Forester 2.0 4WD
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre de kilomètres</b>	77'000

Ce véhicule est principalement utilisé par le contremaître et le chef d'équipe lors de dépannages et rendez-vous de chantier.

Etant âgé de plus de 12 ans, ce véhicule devra subir ces prochaines années de nombreuses réparations. Par conséquent, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	40'000.00

Ce véhicule doit également permettre de pratiquer des livraisons ainsi que de transporter du matériel. De plus, il est équipé d'outillage.

**2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique**

En ce qui concerne la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

**2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441****2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	AUSA DV 17c
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2003
<b>Nombre d'heures de service</b>	841

Ce véhicule commence à être vétuste et de plus, il ne correspond plus aux besoins actuels. Pour ces raisons, son utilisation ne dépasse guère la moitié de l'année. Il est important de préciser qu'initialement, ce véhicule a été prévu pour une utilisation spécifique au Port de Pully. A l'heure actuelle, il est utilisé sur l'ensemble du territoire, principalement pour les arrosages des plantations. Il est équipé d'un moteur peu puissant (17 CV) et par conséquent, ne peut se déplacer qu'à une vitesse très réduite (25 km heure au maximum).

### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Porte outils multi-bennes sur châssis balayeuse
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	220'000.00

Le véhicule de remplacement devra être en mesure d'accomplir toutes les tâches en lien avec les parcs et promenades. Ceci implique qu'il fasse office de porte-outils et qu'il soit doté d'une multi-benne compacte. De plus, il devra être en mesure de circuler sur les trottoirs.

Ce véhicule très polyvalent sera équipé d'un système d'arrosage pour l'été ainsi que d'une installation de déneigement pour l'hiver.

Le véhicule de remplacement est un porte outil sur un châssis de balayeuse qui permet non seulement de remplacer le véhicule mentionné ci-dessus mais à terme, également un autre tracteur qui arrivera prochainement en fin de vie.

Ce véhicule est plus adapté à notre utilisation actuelle grâce à ses dimensions plus petites, ce qui lui permet de circuler sur les trottoirs. De plus, sa puissance nettement plus importante lui permet de se déplacer sur tout le territoire de la Ville alors que le véhicule actuel n'opérait que dans la région du Port.

Actuellement, un autre tracteur est stationné à l'année, dans le bâtiment de la Damataire pour une utilisation quasi exclusive pour des travaux de déneigement. Ce remplacement permettra une utilisation plus rationnelle des véhicules à disposition entre la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et la Direction des travaux et des services industriels pour les périodes hivernales et estivales.

Ainsi, il s'agit d'un véhicule multi-benne : benne basse pour les matériaux, benne grillagée haute pour les végétaux et les feuilles, benne d'arrosage avec un réservoir de capacité augmentée à 1'500 litres (500 litres de plus que le véhicule actuel).

Equipé d'un lift, ce véhicule laisse la possibilité de poser les bennes à terre, ce qui n'est pas le cas de tous les véhicules de ce type. Ceci a pour conséquence une amélioration du confort et de la sécurité au travail pour les collaborateurs.

Pour terminer, il permet l'utilisation de plusieurs agrégats tels qu'une lame à neige, une rampe d'arrosage, une laveuse, une faucheuse, une saleuse ainsi qu'un réservoir d'eau.

**2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	John Deere 4400
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre d'heures de service</b>	1'910

Ce véhicule a plus de 12 ans et arrive en fin de vie. En effet, de nombreuses réparations sont à prévoir ces prochaines années. Il est utilisé pour des travaux d'entretien des espaces verts tels que la tonte, le transport d'outils et de matériel. Ce véhicule fera l'objet d'une reprise par le vendeur.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Tracteur
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	80'000.00

Le véhicule de remplacement sera équipé d'une remorque. Il sera également utilisé pour le déneigement des trottoirs d'un secteur de la Ville.

**2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Renault Kangoo 1.5
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	2007
<b>Nombre d'heures de kilomètres</b>	80'200

Ce véhicule n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui. En effet, il n'est pas assez puissant et ne permet pas de tracter une remorque. De plus, il manque de place pour le transfert simultané des collaborateurs et du matériel.

D'importants travaux d'entretien sont à prévoir, notamment le remplacement de la courroie de distribution. Il est à noter que ce véhicule devra faire l'objet d'une expertise d'ici la moitié de l'année 2014.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule sera utilisé pour tous les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que pour le transport d'outils, de matériel et de personnes.

Il permet le transport de 7 personnes. De plus, sa capacité de chargement est largement augmentée et sécurisée. En effet, le matériel peut être stocké à l'intérieur et par conséquent, dans un espace totalement fermé, ce qui n'est pas le cas avec le véhicule utilisé actuellement (transport de 5 personnes, outils stockés directement sur la benne ouverte).

Il est à noter que la puissance ainsi que la capacité de remorquage de ce véhicule de remplacement sont augmentées afin d'être en mesure d'opérer des transferts dans la Ville ou des déplacements de nos divers engins (pelle rétro et chargeuse). Des véhicule du type « Kangoo » ne permettent pas de tracter une telle charge. D'ailleurs la capacité de remorquage et le poids total en charge sont nettement supérieurs pour ce type de véhicule.

Au besoin, il peut également être équipé d'un treuil ainsi que d'une lame à neige.

### 2.3. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, cinq véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

#### 2.3.1. Voirie - Chapitre 431

##### 2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Subaru Legacy 2.0 4WD
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	1994
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	148'000

Le véhicule actuellement utilisé l'est de manière quotidienne. Il est âgé de 20 ans et par conséquent, arrive en fin de vie. Il est utilisé pour les « alarmes neige », pour le contrôle de l'état des chaussées ainsi que pour la surveillance des fouilles sur le domaine public.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser toutes les tâches mentionnées ci-dessus.

**2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Land Cruiser HZJ 75
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	1997
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	216'000

Le véhicule utilisé actuellement est fortement sollicité et arrive en fin de vie. De plus, il n'est plus conforme aux règles de sécurité actuelles (banquettes latérales).

Il est principalement utilisé pour le transport de matériel et de personnes, ainsi que pour le déneigement.

Il s'agit d'un des véhicules les plus utilisés du service de la voirie et c'est un élément essentiel du déneigement des grands axes de la Commune.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	3.5 tonnes à pont bâché, double cabine 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	140'000.00

Le véhicule de remplacement ne sera plus le même car les fournisseurs ne proposent plus de véhicules similaires. Le véhicule proposé, bien que d'un modèle différent, permettra de réaliser toutes les tâches du véhicule actuel et ce, avec la même efficacité.

**2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812****2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Renault Kangoo 1.5 dCi
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2008
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	46'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2015.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

**2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Nissan Kubistar DCI 70
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2007
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	54'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2014.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

### 2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823

#### 2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch

##### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Puch 230 GE
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion grue
<i>Année de mise en circulation</i>	1992
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	72'000

Le véhicule actuel arrive en fin de vie. Il est utilisé pour le transport et le tractage de matériel encombrant et lourd (bobine de câble, armoire électrique, transformateur), ainsi que pour les travaux nécessitant une grue. Il est à noter que sa consommation en carburant est particulièrement élevée.

##### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion de 3.5t à pont, 4x4, grue
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	180'000.00

Le véhicule proposé, bien que d'un modèle quelque peu différent, permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien avec la même efficacité. En outre, il permettra de transporter le matériel actuellement stocké dans un autre véhicule et de supprimer ce dernier (Citroën Jumpy) qui n'est pas adapté aux besoins du Service électrique.

Ainsi, le nouveau camion remplacera deux véhicules. Par conséquent, le Citroën Jumpy, relativement récent (2010), sera transféré au Service des eaux ou au Service de l'assainissement des eaux usées.

## 2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des véhicules de remplacement :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<b><i>Direction des domaines, gérances et sports</i></b>	<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00		
Véhicule utilitaire (camionnette)		50'000.00	
Véhicule de tourisme léger			40'000.00
<b><i>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</i></b>	<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>
Porte outils multi bennes	220'000.00		
Tracteur			80'000.00
Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00		
<b><i>Direction des travaux et des services industriels</i></b>	<b>320'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>75'000.00</b>
Véhicule de tourisme			25'000.00
3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00		
Véhicule de livraison			25'000.00
Véhicule de livraison			25'000.00
3.5 tonnes à pont 4x4 grue	180'000.00		
<b>TOTAUX</b>	<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>195'000.00</b>

## 3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules

Vous trouverez ci-dessous un descriptif de la nouvelle acquisition d'un véhicule faisant l'objet du présent préavis :

### 3.1. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, un véhicule fait l'objet d'une nouvelle acquisition durant les années 2014 à 2016 :

#### 3.1.1. Service technique - Chapitre 410

##### 3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison

<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année d'acquisition</i>	2016
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

L'augmentation du nombre de chantiers communaux rend nécessaire l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour effectuer les différents relevés sur le terrain. L'unique véhicule de cette entité (cadastre) est utilisé pour le transport de personnes et d'outils. Par conséquent, il ne répond que partiellement aux besoins puisque le nombre de places et sa capacité de stockage sont limités. De même, depuis 2010, le cadastre forme un apprenti qui doit également pouvoir se déplacer sur les chantiers.

Cet achat supplémentaire est compensé par la suppression d'un véhicule du service électrique.

### 3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des acquisitions de nouveaux véhicules :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<i>Direction des travaux et des services industriels</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>25'000.00</i>
Véhicule de livraison			25'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>

## 4. Incidences financières

Services	Véhicules	2014 (en CHF)	2015 (en CHF)	2016 (en CHF)	Coût total (TTC) (en CHF)
<b>300 - service administratif et technique</b>		<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>	<b>160'000.00</b>
	Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
	Véhicule utilitaire (camionnette)	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
	Véhicule tourisme léger	0.00	0.00	40'000.00	40'000.00
<b>441 - Parcs, promenades et cimetières</b>		<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>370'000.00</b>
	Porte outils multi bennes	220'000.00	0.00	0.00	220'000.00
	Tracteur	0.00	0.00	80'000.00	80'000.00
	Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
<b>410 - Service technique</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>431 - Voirie</b>		<b>140'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>165'000.00</b>
	Véhicule de tourisme	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00	0.00	0.00	140'000.00
<b>812 - Service des eaux</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>823 - Service électrique</b>		<b>180'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>180'000.00</b>
	Petit camion 3.5t à pont 4x4	180'000.00	0.00	0.00	180'000.00
<b>Total du crédit demandé</b>		<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>950'000.00</b>

Les véhicules mentionnés dans le tableau ci-dessus, seront amortis sur une période maximale de cinq ans.

Il est important de préciser que les montants mentionnés dans le présent préavis sont indicatifs, souvent calculés sur la base de devis provenant d'un seul fournisseur.

Cependant, des appels d'offre seront établis avant chaque attribution, permettant ainsi à notre Commune d'obtenir les meilleures conditions possibles, tant au niveau financier qu'aux niveaux technique et environnemental. De plus, l'acquisition des véhicules que l'on peut qualifier de standards (véhicules de livraison et véhicules de tourisme) se fera de manière groupée, permettant ainsi à la Commune d'obtenir les meilleures conditions financières possibles. Quant aux véhicules répondant à des besoins particuliers (tracteurs, camions, ...), ils seront acquis séparément, en fonction des spécificités techniques inhérentes à leur utilisation.

---

## 5. Développement durable

---

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

### 5.1. Dimension économique

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. S'agissant pour une grande part de véhicules de renouvellement, les services ont cherché des véhicules correspondant à leur expérience.

Dans certains cas, le choix d'un véhicule plus performant du point de vue de la consommation de carburant et des émissions de polluants entraînera un surcoût ou limitera le choix des véhicules à disposition. Mais ce n'est pas systématique, dans la mesure où les exigences environnementales fixées correspondent déjà largement au marché pour certains véhicules. Il est aussi important de noter qu'un véhicule consommant moins, coûtera moins cher tout au long de son exploitation.

Le fait de présenter un préavis commun incitera les services à collaborer plus étroitement que par le passé, dans le processus d'achat.

### 5.2. Dimension environnementale

L'intégration d'exigences environnementales minimum (EtiquetteEnergie A ou B, norme Euro5) permettra d'orienter le choix vers les véhicules les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. Force est malgré tout de constater que ces exigences ne pourront pas être remplies pour l'ensemble des véhicules, malgré les recherches effectuées.

Il est aussi à noter que les objectifs qui seront fixés touchant aux émissions sonores des véhicules et à la qualité environnementale des pneus seront plus difficiles à remplir en raison d'informations lacunaires et d'une moins grande offre sur le marché. Certains véhicules parviennent toutefois à remplir ces objectifs environnementaux supplémentaires, ce qui laisse espérer une évolution des marchés ces prochaines années. A noter également que l'exploitation des véhicules fournira l'occasion de choisir des pneus labellisés lors de leur renouvellement.

---

### **5.3. Dimension sociale**

L'ensemble des fournisseurs répondra au questionnaire relatif à leurs engagements sociaux et s'engageront ainsi à respecter au minimum les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse. La plupart forment des apprentis.

Si le questionnaire qui sera adressé aux fournisseurs permettra de mieux connaître leurs engagements sociaux et de les sensibiliser à l'importance de ces questions, il n'est, par contre, pas possible aujourd'hui d'évaluer les conditions sociales de production des véhicules. Cette production consiste en l'assemblage de centaines de pièces provenant de dizaines de fournisseurs dans le monde. Il est donc impossible de connaître les conditions de production de chacune de ces pièces, ce d'autant qu'aucun label n'existe dans ce domaine pour guider les choix.

## **6. Communication**

---

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

## **7. Programme de législature**

---

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

## **8. Conclusions**

---

Avec le présent préavis relatif à l'achat des véhicules à moteur pour les années 2014 à 2016, cela permettra au Conseil communal de débattre pour la deuxième fois du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services. D'autre part, la Municipalité présente un préavis commun à trois directions qui, de ce fait, engageront un processus de collaboration fructueux dans le cadre de l'achat de leurs véhicules. Enfin, elle intégrera, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules.

Cette manière de procéder relève donc, d'un processus d'apprentissage collectif que la Municipalité est heureuse de partager avec le Conseil communal. Elle est persuadée de l'impact positif de la méthode adoptée, tant du point de vue de la transparence des choix, que de la collaboration entre services ou de la qualité écologique des véhicules achetés.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 02-2014 du 11 décembre 2013,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 950'000.00 TTC, pour l'achat des véhicules suivants :

1.1	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.1)	CHF	70'000.00
1.2	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.2)	CHF	50'000.00
1.3	un véhicule tourisme léger (chapitre 2.1.1.3)	CHF	40'000.00
1.4	un porte outils multi-bennes (chapitre 2.2.1.1)	CHF	220'000.00
1.5	un tracteur (chapitre 2.2.1.2)	CHF	80'000.00
1.6	un véhicule utilitaire 4x4 (chapitre 2.2.1.3)	CHF	70'000.00
1.7	un véhicule de tourisme (chapitre 2.3.1.1)	CHF	25'000.00
1.8	un 3.5t à pont bâché 4x4 (chapitre 2.3.1.2)	CHF	140'000.00
1.9	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.1)	CHF	25'000.00
1.10	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.2)	CHF	25'000.00
1.11	un petit camion de 3.5t à pont 4x4, grue (chapitre 2.3.3.1)	CHF	180'000.00
1.12	un véhicule de livraison (chapitre 3.1.1.1)	CHF	25'000.00

2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

**Préavis N° 02 - 2014**  
au Conseil communal

**Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les  
années 2014 à 2016**

**Crédit demandé CHF 950'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 11 décembre 2013

## Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2. Description des véhicules de remplacement</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Direction des domaines, gérances et sports</b>	<b>4</b>
2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300	4
2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz	4
2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace	5
2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru	6
<b>2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</b>	<b>6</b>
2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441	6
2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA	6
2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere	8
2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo	8
<b>2.3. Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>9</b>
2.3.1. Voirie - Chapitre 431	9
2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy	9
2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser	10
2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812	11
2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo	11
2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar	11
2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823	12
2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch	12
<b>2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif</b>	<b>13</b>
<b>3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules</b>	<b>13</b>
<b>3.1. Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>14</b>
3.1.1. Service technique - Chapitre 410	14
3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison	14
<b>3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif</b>	<b>14</b>
<b>4. Incidences financières</b>	<b>15</b>
<b>5. Développement durable</b>	<b>16</b>
5.1. Dimension économique	16
5.2. Dimension environnementale	16
5.3. Dimension sociale	17
<b>6. Communication</b>	<b>17</b>
<b>7. Programme de législature</b>	<b>17</b>
<b>8. Conclusions</b>	<b>17</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet du préavis

---

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal le crédit nécessaire à l'acquisition et au renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des différents services concernés pour les années 2014 à 2016.

Historiquement, avant l'année 2012, les renouvellements de véhicules de l'administration communale se faisaient au travers du budget de fonctionnement et étaient financés par un fonds de réserve y relatif. En effet, auparavant, les montants relatifs à l'achat de véhicules étaient comptabilisés dans les différents services composant l'administration communale.

De plus, suite à un contrôle TVA qui s'est déroulé sur notre Commune, il s'est avéré, que dans certaines circonstances, le financement de l'acquisition de véhicules par le biais d'un fonds de renouvellement pouvait poser quelques problèmes.

Le dépôt d'un préavis pour le renouvellement de véhicules constitue donc une méthode de procéder relativement récente. En effet, le premier préavis de ce type était le préavis n°03-2012 qui prévoyait une somme totale de CHF 1'056'774.00 pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules. Il se trouve que ce préavis arrive à son terme et qu'il a été bouclé (voir communication n° 22-2013).

Par conséquent, la Municipalité a décidé de présenter un nouveau préavis afin de couvrir les besoins en renouvellements et acquisitions de véhicules à moteur, pour la période 2014 à 2016. La Municipalité a opté pour ce mode de faire par souci de transparence envers le Conseil communal. Ainsi, avec cette méthodologie, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble et une justification pour chacun des véhicules que la Ville de Pully prévoit de renouveler ou d'acquérir. En effet, l'acquisition de véhicules par voie budgétaire ne permet pas aux membres du Conseil d'avoir une vue globale de la politique de renouvellement et d'acquisition des véhicules communaux.

La Municipalité a prévu que ce type de préavis commun puisse couvrir le renouvellement de l'ensemble des véhicules et accessoires, ainsi que les nouvelles acquisitions de voitures et véhicules utilitaires et d'entretien qui font l'objet d'une immatriculation.

Les véhicules engagés dans les travaux d'exploitation des services techniques sont soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mises en marche/arrêt, courtes distances à parcourir, charges régulières et très variables). La durée d'amortissement pour la plupart des véhicules est de 8 à 12 ans.

Pour les années 2014 à 2016, ce sont ainsi 12 véhicules proposés à l'achat (5 en 2014, 1 en 2015 et 6 en 2016), dont un est une nouvelle acquisition.

Il est à relever que ce préavis figure au plan des investissements pour les années 2013 à 2017 pour la somme de CHF 1'000'000.00 (objet n°22).

Le parc de véhicules de notre Commune est vieillissant. En effet, l'âge moyen de celui-ci est d'environ 8 ans. Un nombre de plus en plus nombreux de véhicules tombe en panne et génère des coûts non négligeables en terme de réparation. Par conséquent, ces prochaines années, un effort important devra être apporté au niveau du renouvellement des véhicules communaux.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

Dans le chapitre suivant, chaque véhicule fait l'objet d'une brève description.

## 2. Description des véhicules de remplacement

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des véhicules de remplacement faisant l'objet du présent préavis :

### 2.1. Direction des domaines, gérances et sports

En ce qui concerne la Direction des domaines, gérances et sports, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014, 2015 et 2016 :

#### 2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300

##### 2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz

###### Véhicule utilisé actuellement

<b>Marque et modèle</b>	Mercedes Benz 314
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	1997
<b>Nombre de kilomètres</b>	121'300

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises, d'outils ainsi que d'œuvres pour les musées.

Etant âgé de plus de 16 ans, ce véhicule est en fin de vie. De nombreuses réparations devront être entreprises, notamment au niveau de la carrosserie. Un devis a été établi et,

il se monte à la somme approximative de CHF 7'000.00. Dans ces conditions, la Municipalité estime qu'il est préférable d'acquérir un nouveau véhicule dont les charges d'entretien seront moins élevées et le nouveau véhicule plus adapté à l'utilisation actuelle.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges. Il devra être équipé d'un long pont.

#### **2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace**

#### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Hiace 2.7
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	2000
<i>Nombre de kilomètres</i>	80'000

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises et de personnes.

Etant âgé de plus de 13 ans, ce véhicule est également en fin de vie. D'ailleurs, diverses réparations conséquentes devront intervenir ces prochaines années. Dans ce contexte, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2015
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	50'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges.

De plus, il devra être en mesure d'accéder à des endroits limités en hauteur, notamment les parkings.

**2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Subaru J. Forester 2.0 4WD
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre de kilomètres</b>	77'000

Ce véhicule est principalement utilisé par le contremaître et le chef d'équipe lors de dépannages et rendez-vous de chantier.

Etant âgé de plus de 12 ans, ce véhicule devra subir ces prochaines années de nombreuses réparations. Par conséquent, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	40'000.00

Ce véhicule doit également permettre de pratiquer des livraisons ainsi que de transporter du matériel. De plus, il est équipé d'outillage.

**2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique**

En ce qui concerne la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

**2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441****2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	AUSA DV 17c
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2003
<b>Nombre d'heures de service</b>	841

Ce véhicule commence à être vétuste et de plus, il ne correspond plus aux besoins actuels. Pour ces raisons, son utilisation ne dépasse guère la moitié de l'année. Il est important de préciser qu'initialement, ce véhicule a été prévu pour une utilisation spécifique au Port de Pully. A l'heure actuelle, il est utilisé sur l'ensemble du territoire, principalement pour les arrosages des plantations. Il est équipé d'un moteur peu puissant (17 CV) et par conséquent, ne peut se déplacer qu'à une vitesse très réduite (25 km heure au maximum).

### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Porte outils multi-bennes sur châssis balayeuse
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	220'000.00

Le véhicule de remplacement devra être en mesure d'accomplir toutes les tâches en lien avec les parcs et promenades. Ceci implique qu'il fasse office de porte-outils et qu'il soit doté d'une multi-benne compacte. De plus, il devra être en mesure de circuler sur les trottoirs.

Ce véhicule très polyvalent sera équipé d'un système d'arrosage pour l'été ainsi que d'une installation de déneigement pour l'hiver.

Le véhicule de remplacement est un porte outil sur un châssis de balayeuse qui permet non seulement de remplacer le véhicule mentionné ci-dessus mais à terme, également un autre tracteur qui arrivera prochainement en fin de vie.

Ce véhicule est plus adapté à notre utilisation actuelle grâce à ses dimensions plus petites, ce qui lui permet de circuler sur les trottoirs. De plus, sa puissance nettement plus importante lui permet de se déplacer sur tout le territoire de la Ville alors que le véhicule actuel n'opérait que dans la région du Port.

Actuellement, un autre tracteur est stationné à l'année, dans le bâtiment de la Damataire pour une utilisation quasi exclusive pour des travaux de déneigement. Ce remplacement permettra une utilisation plus rationnelle des véhicules à disposition entre la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et la Direction des travaux et des services industriels pour les périodes hivernales et estivales.

Ainsi, il s'agit d'un véhicule multi-benne : benne basse pour les matériaux, benne grillagée haute pour les végétaux et les feuilles, benne d'arrosage avec un réservoir de capacité augmentée à 1'500 litres (500 litres de plus que le véhicule actuel).

Equipé d'un lift, ce véhicule laisse la possibilité de poser les bennes à terre, ce qui n'est pas le cas de tous les véhicules de ce type. Ceci a pour conséquence une amélioration du confort et de la sécurité au travail pour les collaborateurs.

Pour terminer, il permet l'utilisation de plusieurs agrégats tels qu'une lame à neige, une rampe d'arrosage, une laveuse, une faucheuse, une saleuse ainsi qu'un réservoir d'eau.

**2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	John Deere 4400
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre d'heures de service</b>	1'910

Ce véhicule a plus de 12 ans et arrive en fin de vie. En effet, de nombreuses réparations sont à prévoir ces prochaines années. Il est utilisé pour des travaux d'entretien des espaces verts tels que la tonte, le transport d'outils et de matériel. Ce véhicule fera l'objet d'une reprise par le vendeur.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Tracteur
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	80'000.00

Le véhicule de remplacement sera équipé d'une remorque. Il sera également utilisé pour le déneigement des trottoirs d'un secteur de la Ville.

**2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Renault Kangoo 1.5
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	2007
<b>Nombre d'heures de kilomètres</b>	80'200

Ce véhicule n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui. En effet, il n'est pas assez puissant et ne permet pas de tracter une remorque. De plus, il manque de place pour le transfert simultané des collaborateurs et du matériel.

D'importants travaux d'entretien sont à prévoir, notamment le remplacement de la courroie de distribution. Il est à noter que ce véhicule devra faire l'objet d'une expertise d'ici la moitié de l'année 2014.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule sera utilisé pour tous les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que pour le transport d'outils, de matériel et de personnes.

Il permet le transport de 7 personnes. De plus, sa capacité de chargement est largement augmentée et sécurisée. En effet, le matériel peut être stocké à l'intérieur et par conséquent, dans un espace totalement fermé, ce qui n'est pas le cas avec le véhicule utilisé actuellement (transport de 5 personnes, outils stockés directement sur la benne ouverte).

Il est à noter que la puissance ainsi que la capacité de remorquage de ce véhicule de remplacement sont augmentées afin d'être en mesure d'opérer des transferts dans la Ville ou des déplacements de nos divers engins (pelle rétro et chargeuse). Des véhicule du type « Kangoo » ne permettent pas de tracter une telle charge. D'ailleurs la capacité de remorquage et le poids total en charge sont nettement supérieurs pour ce type de véhicule.

Au besoin, il peut également être équipé d'un treuil ainsi que d'une lame à neige.

### 2.3. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, cinq véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

#### 2.3.1. Voirie - Chapitre 431

##### 2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Subaru Legacy 2.0 4WD
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	1994
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	148'000

Le véhicule actuellement utilisé l'est de manière quotidienne. Il est âgé de 20 ans et par conséquent, arrive en fin de vie. Il est utilisé pour les « alarmes neige », pour le contrôle de l'état des chaussées ainsi que pour la surveillance des fouilles sur le domaine public.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser toutes les tâches mentionnées ci-dessus.

**2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser**Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Land Cruiser HZJ 75
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	1997
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	216'000

Le véhicule utilisé actuellement est fortement sollicité et arrive en fin de vie. De plus, il n'est plus conforme aux règles de sécurité actuelles (banquettes latérales).

Il est principalement utilisé pour le transport de matériel et de personnes, ainsi que pour le déneigement.

Il s'agit d'un des véhicules les plus utilisés du service de la voirie et c'est un élément essentiel du déneigement des grands axes de la Commune.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	3.5 tonnes à pont bâché, double cabine 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	140'000.00

Le véhicule de remplacement ne sera plus le même car les fournisseurs ne proposent plus de véhicules similaires. Le véhicule proposé, bien que d'un modèle différent, permettra de réaliser toutes les tâches du véhicule actuel et ce, avec la même efficacité.

**2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812****2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Renault Kangoo 1.5 dCi
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2008
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	46'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2015.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

**2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Nissan Kubistar DCI 70
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2007
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	54'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2014.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

### 2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823

#### 2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch

##### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Puch 230 GE
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion grue
<i>Année de mise en circulation</i>	1992
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	72'000

Le véhicule actuel arrive en fin de vie. Il est utilisé pour le transport et le tractage de matériel encombrant et lourd (bobine de câble, armoire électrique, transformateur), ainsi que pour les travaux nécessitant une grue. Il est à noter que sa consommation en carburant est particulièrement élevée.

##### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion de 3.5t à pont, 4x4, grue
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	180'000.00

Le véhicule proposé, bien que d'un modèle quelque peu différent, permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien avec la même efficacité. En outre, il permettra de transporter le matériel actuellement stocké dans un autre véhicule et de supprimer ce dernier (Citroën Jumpy) qui n'est pas adapté aux besoins du Service électrique.

Ainsi, le nouveau camion remplacera deux véhicules. Par conséquent, le Citroën Jumpy, relativement récent (2010), sera transféré au Service des eaux ou au Service de l'assainissement des eaux usées.

## 2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des véhicules de remplacement :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<b><i>Direction des domaines, gérances et sports</i></b>	<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00		
Véhicule utilitaire (camionnette)		50'000.00	
Véhicule de tourisme léger			40'000.00
<b><i>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</i></b>	<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>
Porte outils multi bennes	220'000.00		
Tracteur			80'000.00
Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00		
<b><i>Direction des travaux et des services industriels</i></b>	<b>320'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>75'000.00</b>
Véhicule de tourisme			25'000.00
3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00		
Véhicule de livraison			25'000.00
Véhicule de livraison			25'000.00
3.5 tonnes à pont 4x4 grue	180'000.00		
<b>TOTAUX</b>	<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>195'000.00</b>

## 3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules

Vous trouverez ci-dessous un descriptif de la nouvelle acquisition d'un véhicule faisant l'objet du présent préavis :

### 3.1. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, un véhicule fait l'objet d'une nouvelle acquisition durant les années 2014 à 2016 :

#### 3.1.1. Service technique - Chapitre 410

##### 3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison

<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année d'acquisition</i>	2016
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

L'augmentation du nombre de chantiers communaux rend nécessaire l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour effectuer les différents relevés sur le terrain. L'unique véhicule de cette entité (cadastre) est utilisé pour le transport de personnes et d'outils. Par conséquent, il ne répond que partiellement aux besoins puisque le nombre de places et sa capacité de stockage sont limités. De même, depuis 2010, le cadastre forme un apprenti qui doit également pouvoir se déplacer sur les chantiers.

Cet achat supplémentaire est compensé par la suppression d'un véhicule du service électrique.

### 3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des acquisitions de nouveaux véhicules :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<i>Direction des travaux et des services industriels</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>25'000.00</i>
Véhicule de livraison			25'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>

## 4. Incidences financières

Services	Véhicules	2014 (en CHF)	2015 (en CHF)	2016 (en CHF)	Coût total (TTC) (en CHF)
<b>300 - service administratif et technique</b>		<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>	<b>160'000.00</b>
	Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
	Véhicule utilitaire (camionnette)	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
	Véhicule tourisme léger	0.00	0.00	40'000.00	40'000.00
<b>441 - Parcs, promenades et cimetières</b>		<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>370'000.00</b>
	Porte outils multi bennes	220'000.00	0.00	0.00	220'000.00
	Tracteur	0.00	0.00	80'000.00	80'000.00
	Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
<b>410 - Service technique</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>431 - Voirie</b>		<b>140'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>165'000.00</b>
	Véhicule de tourisme	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00	0.00	0.00	140'000.00
<b>812 - Service des eaux</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>823 - Service électrique</b>		<b>180'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>180'000.00</b>
	Petit camion 3.5t à pont 4x4	180'000.00	0.00	0.00	180'000.00
<b>Total du crédit demandé</b>		<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>950'000.00</b>

Les véhicules mentionnés dans le tableau ci-dessus, seront amortis sur une période maximale de cinq ans.

Il est important de préciser que les montants mentionnés dans le présent préavis sont indicatifs, souvent calculés sur la base de devis provenant d'un seul fournisseur.

Cependant, des appels d'offre seront établis avant chaque attribution, permettant ainsi à notre Commune d'obtenir les meilleures conditions possibles, tant au niveau financier qu'aux niveaux technique et environnemental. De plus, l'acquisition des véhicules que l'on peut qualifier de standards (véhicules de livraison et véhicules de tourisme) se fera de manière groupée, permettant ainsi à la Commune d'obtenir les meilleures conditions financières possibles. Quant aux véhicules répondant à des besoins particuliers (tracteurs, camions, ...), ils seront acquis séparément, en fonction des spécificités techniques inhérentes à leur utilisation.

---

## 5. Développement durable

---

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

### 5.1. Dimension économique

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. S'agissant pour une grande part de véhicules de renouvellement, les services ont cherché des véhicules correspondant à leur expérience.

Dans certains cas, le choix d'un véhicule plus performant du point de vue de la consommation de carburant et des émissions de polluants entraînera un surcoût ou limitera le choix des véhicules à disposition. Mais ce n'est pas systématique, dans la mesure où les exigences environnementales fixées correspondent déjà largement au marché pour certains véhicules. Il est aussi important de noter qu'un véhicule consommant moins, coûtera moins cher tout au long de son exploitation.

Le fait de présenter un préavis commun incitera les services à collaborer plus étroitement que par le passé, dans le processus d'achat.

### 5.2. Dimension environnementale

L'intégration d'exigences environnementales minimum (EtiquetteEnergie A ou B, norme Euro5) permettra d'orienter le choix vers les véhicules les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. Force est malgré tout de constater que ces exigences ne pourront pas être remplies pour l'ensemble des véhicules, malgré les recherches effectuées.

Il est aussi à noter que les objectifs qui seront fixés touchant aux émissions sonores des véhicules et à la qualité environnementale des pneus seront plus difficiles à remplir en raison d'informations lacunaires et d'une moins grande offre sur le marché. Certains véhicules parviennent toutefois à remplir ces objectifs environnementaux supplémentaires, ce qui laisse espérer une évolution des marchés ces prochaines années. A noter également que l'exploitation des véhicules fournira l'occasion de choisir des pneus labellisés lors de leur renouvellement.

---

### **5.3. Dimension sociale**

L'ensemble des fournisseurs répondra au questionnaire relatif à leurs engagements sociaux et s'engageront ainsi à respecter au minimum les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse. La plupart forment des apprentis.

Si le questionnaire qui sera adressé aux fournisseurs permettra de mieux connaître leurs engagements sociaux et de les sensibiliser à l'importance de ces questions, il n'est, par contre, pas possible aujourd'hui d'évaluer les conditions sociales de production des véhicules. Cette production consiste en l'assemblage de centaines de pièces provenant de dizaines de fournisseurs dans le monde. Il est donc impossible de connaître les conditions de production de chacune de ces pièces, ce d'autant qu'aucun label n'existe dans ce domaine pour guider les choix.

---

## **6. Communication**

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

---

## **7. Programme de législature**

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

---

## **8. Conclusions**

Avec le présent préavis relatif à l'achat des véhicules à moteur pour les années 2014 à 2016, cela permettra au Conseil communal de débattre pour la deuxième fois du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services. D'autre part, la Municipalité présente un préavis commun à trois directions qui, de ce fait, engageront un processus de collaboration fructueux dans le cadre de l'achat de leurs véhicules. Enfin, elle intégrera, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules.

Cette manière de procéder relève donc, d'un processus d'apprentissage collectif que la Municipalité est heureuse de partager avec le Conseil communal. Elle est persuadée de l'impact positif de la méthode adoptée, tant du point de vue de la transparence des choix, que de la collaboration entre services ou de la qualité écologique des véhicules achetés.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 02-2014 du 11 décembre 2013,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 950'000.00 TTC, pour l'achat des véhicules suivants :

1.1	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.1)	CHF	70'000.00
1.2	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.2)	CHF	50'000.00
1.3	un véhicule tourisme léger (chapitre 2.1.1.3)	CHF	40'000.00
1.4	un porte outils multi-bennes (chapitre 2.2.1.1)	CHF	220'000.00
1.5	un tracteur (chapitre 2.2.1.2)	CHF	80'000.00
1.6	un véhicule utilitaire 4x4 (chapitre 2.2.1.3)	CHF	70'000.00
1.7	un véhicule de tourisme (chapitre 2.3.1.1)	CHF	25'000.00
1.8	un 3.5t à pont bâché 4x4 (chapitre 2.3.1.2)	CHF	140'000.00
1.9	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.1)	CHF	25'000.00
1.10	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.2)	CHF	25'000.00
1.11	un petit camion de 3.5t à pont 4x4, grue (chapitre 2.3.3.1)	CHF	180'000.00
1.12	un véhicule de livraison (chapitre 3.1.1.1)	CHF	25'000.00

2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

**Préavis N° 02 - 2014**  
au Conseil communal

**Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les  
années 2014 à 2016**

**Crédit demandé CHF 950'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- **Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic**

Pully, le 11 décembre 2013

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Description des véhicules de remplacement</b>	<b>4</b>
2.1.	<b>Direction des domaines, gérances et sports</b>	<b>4</b>
2.1.1.	Service administratif et technique - Chapitre 300	4
2.1.1.1.	Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz	4
2.1.1.2.	Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace	5
2.1.1.3.	Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru	6
2.2.	<b>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</b>	<b>6</b>
2.2.1.	Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441	6
2.2.1.1.	Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA	6
2.2.1.2.	Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere	8
2.2.1.3.	Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo	8
2.3.	<b>Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>9</b>
2.3.1.	Voirie - Chapitre 431	9
2.3.1.1.	Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy	9
2.3.1.2.	Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser	10
2.3.2.	Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812	11
2.3.2.1.	Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo	11
2.3.2.2.	Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar	11
2.3.3.	Services industriels - Service électrique - Chapitre 823	12
2.3.3.1.	Remplacement petit camion grue - Puch	12
2.4.	<b>Véhicules de remplacement - Récapitulatif</b>	<b>13</b>
<b>3.</b>	<b>Description des nouvelles acquisitions de véhicules</b>	<b>13</b>
3.1.	<b>Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>14</b>
3.1.1.	Service technique - Chapitre 410	14
3.1.1.1.	Acquisition nouveau véhicule de livraison	14
3.2.	<b>Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif</b>	<b>14</b>
<b>4.</b>	<b>Incidences financières</b>	<b>15</b>
<b>5.</b>	<b>Développement durable</b>	<b>16</b>
5.1.	<b>Dimension économique</b>	<b>16</b>
5.2.	<b>Dimension environnementale</b>	<b>16</b>
5.3.	<b>Dimension sociale</b>	<b>17</b>
<b>6.</b>	<b>Communication</b>	<b>17</b>
<b>7.</b>	<b>Programme de législature</b>	<b>17</b>
<b>8.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>17</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet du préavis

---

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal le crédit nécessaire à l'acquisition et au renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des différents services concernés pour les années 2014 à 2016.

Historiquement, avant l'année 2012, les renouvellements de véhicules de l'administration communale se faisaient au travers du budget de fonctionnement et étaient financés par un fonds de réserve y relatif. En effet, auparavant, les montants relatifs à l'achat de véhicules étaient comptabilisés dans les différents services composant l'administration communale.

De plus, suite à un contrôle TVA qui s'est déroulé sur notre Commune, il s'est avéré, que dans certaines circonstances, le financement de l'acquisition de véhicules par le biais d'un fonds de renouvellement pouvait poser quelques problèmes.

Le dépôt d'un préavis pour le renouvellement de véhicules constitue donc une méthode de procéder relativement récente. En effet, le premier préavis de ce type était le préavis n°03-2012 qui prévoyait une somme totale de CHF 1'056'774.00 pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules. Il se trouve que ce préavis arrive à son terme et qu'il a été bouclé (voir communication n° 22-2013).

Par conséquent, la Municipalité a décidé de présenter un nouveau préavis afin de couvrir les besoins en renouvellements et acquisitions de véhicules à moteur, pour la période 2014 à 2016. La Municipalité a opté pour ce mode de faire par souci de transparence envers le Conseil communal. Ainsi, avec cette méthodologie, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble et une justification pour chacun des véhicules que la Ville de Pully prévoit de renouveler ou d'acquérir. En effet, l'acquisition de véhicules par voie budgétaire ne permet pas aux membres du Conseil d'avoir une vue globale de la politique de renouvellement et d'acquisition des véhicules communaux.

La Municipalité a prévu que ce type de préavis commun puisse couvrir le renouvellement de l'ensemble des véhicules et accessoires, ainsi que les nouvelles acquisitions de voitures et véhicules utilitaires et d'entretien qui font l'objet d'une immatriculation.

Les véhicules engagés dans les travaux d'exploitation des services techniques sont soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mises en marche/arrêt, courtes distances à parcourir, charges régulières et très variables). La durée d'amortissement pour la plupart des véhicules est de 8 à 12 ans.

Pour les années 2014 à 2016, ce sont ainsi 12 véhicules proposés à l'achat (5 en 2014, 1 en 2015 et 6 en 2016), dont un est une nouvelle acquisition.

Il est à relever que ce préavis figure au plan des investissements pour les années 2013 à 2017 pour la somme de CHF 1'000'000.00 (objet n°22).

Le parc de véhicules de notre Commune est vieillissant. En effet, l'âge moyen de celui-ci est d'environ 8 ans. Un nombre de plus en plus nombreux de véhicules tombe en panne et génère des coûts non négligeables en terme de réparation. Par conséquent, ces prochaines années, un effort important devra être apporté au niveau du renouvellement des véhicules communaux.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

Dans le chapitre suivant, chaque véhicule fait l'objet d'une brève description.

## 2. Description des véhicules de remplacement

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des véhicules de remplacement faisant l'objet du présent préavis :

### 2.1. Direction des domaines, gérances et sports

En ce qui concerne la Direction des domaines, gérances et sports, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014, 2015 et 2016 :

#### 2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300

##### 2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz

###### Véhicule utilisé actuellement

<b>Marque et modèle</b>	Mercedes Benz 314
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	1997
<b>Nombre de kilomètres</b>	121'300

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises, d'outils ainsi que d'œuvres pour les musées.

Etant âgé de plus de 16 ans, ce véhicule est en fin de vie. De nombreuses réparations devront être entreprises, notamment au niveau de la carrosserie. Un devis a été établi et,

il se monte à la somme approximative de CHF 7'000.00. Dans ces conditions, la Municipalité estime qu'il est préférable d'acquérir un nouveau véhicule dont les charges d'entretien seront moins élevées et le nouveau véhicule plus adapté à l'utilisation actuelle.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges. Il devra être équipé d'un long pont.

#### **2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace**

#### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Hiace 2.7
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	2000
<i>Nombre de kilomètres</i>	80'000

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises et de personnes.

Etant âgé de plus de 13 ans, ce véhicule est également en fin de vie. D'ailleurs, diverses réparations conséquentes devront intervenir ces prochaines années. Dans ce contexte, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2015
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	50'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges.

De plus, il devra être en mesure d'accéder à des endroits limités en hauteur, notamment les parkings.

**2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Subaru J. Forester 2.0 4WD
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre de kilomètres</b>	77'000

Ce véhicule est principalement utilisé par le contremaître et le chef d'équipe lors de dépannages et rendez-vous de chantier.

Etant âgé de plus de 12 ans, ce véhicule devra subir ces prochaines années de nombreuses réparations. Par conséquent, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	40'000.00

Ce véhicule doit également permettre de pratiquer des livraisons ainsi que de transporter du matériel. De plus, il est équipé d'outillage.

**2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique**

En ce qui concerne la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

**2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441****2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	AUSA DV 17c
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2003
<b>Nombre d'heures de service</b>	841

Ce véhicule commence à être vétuste et de plus, il ne correspond plus aux besoins actuels. Pour ces raisons, son utilisation ne dépasse guère la moitié de l'année. Il est important de préciser qu'initialement, ce véhicule a été prévu pour une utilisation spécifique au Port de Pully. A l'heure actuelle, il est utilisé sur l'ensemble du territoire, principalement pour les arrosages des plantations. Il est équipé d'un moteur peu puissant (17 CV) et par conséquent, ne peut se déplacer qu'à une vitesse très réduite (25 km heure au maximum).

### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Porte outils multi-bennes sur châssis balayeuse
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	220'000.00

Le véhicule de remplacement devra être en mesure d'accomplir toutes les tâches en lien avec les parcs et promenades. Ceci implique qu'il fasse office de porte-outils et qu'il soit doté d'une multi-benne compacte. De plus, il devra être en mesure de circuler sur les trottoirs.

Ce véhicule très polyvalent sera équipé d'un système d'arrosage pour l'été ainsi que d'une installation de déneigement pour l'hiver.

Le véhicule de remplacement est un porte outil sur un châssis de balayeuse qui permet non seulement de remplacer le véhicule mentionné ci-dessus mais à terme, également un autre tracteur qui arrivera prochainement en fin de vie.

Ce véhicule est plus adapté à notre utilisation actuelle grâce à ses dimensions plus petites, ce qui lui permet de circuler sur les trottoirs. De plus, sa puissance nettement plus importante lui permet de se déplacer sur tout le territoire de la Ville alors que le véhicule actuel n'opérait que dans la région du Port.

Actuellement, un autre tracteur est stationné à l'année, dans le bâtiment de la Damataire pour une utilisation quasi exclusive pour des travaux de déneigement. Ce remplacement permettra une utilisation plus rationnelle des véhicules à disposition entre la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et la Direction des travaux et des services industriels pour les périodes hivernales et estivales.

Ainsi, il s'agit d'un véhicule multi-benne : benne basse pour les matériaux, benne grillagée haute pour les végétaux et les feuilles, benne d'arrosage avec un réservoir de capacité augmentée à 1'500 litres (500 litres de plus que le véhicule actuel).

Equipé d'un lift, ce véhicule laisse la possibilité de poser les bennes à terre, ce qui n'est pas le cas de tous les véhicules de ce type. Ceci a pour conséquence une amélioration du confort et de la sécurité au travail pour les collaborateurs.

Pour terminer, il permet l'utilisation de plusieurs agrégats tels qu'une lame à neige, une rampe d'arrosage, une laveuse, une faucheuse, une saleuse ainsi qu'un réservoir d'eau.

**2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	John Deere 4400
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre d'heures de service</b>	1'910

Ce véhicule a plus de 12 ans et arrive en fin de vie. En effet, de nombreuses réparations sont à prévoir ces prochaines années. Il est utilisé pour des travaux d'entretien des espaces verts tels que la tonte, le transport d'outils et de matériel. Ce véhicule fera l'objet d'une reprise par le vendeur.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Tracteur
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	80'000.00

Le véhicule de remplacement sera équipé d'une remorque. Il sera également utilisé pour le déneigement des trottoirs d'un secteur de la Ville.

**2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Renault Kangoo 1.5
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	2007
<b>Nombre d'heures de kilomètres</b>	80'200

Ce véhicule n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui. En effet, il n'est pas assez puissant et ne permet pas de tracter une remorque. De plus, il manque de place pour le transfert simultané des collaborateurs et du matériel.

D'importants travaux d'entretien sont à prévoir, notamment le remplacement de la courroie de distribution. Il est à noter que ce véhicule devra faire l'objet d'une expertise d'ici la moitié de l'année 2014.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule sera utilisé pour tous les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que pour le transport d'outils, de matériel et de personnes.

Il permet le transport de 7 personnes. De plus, sa capacité de chargement est largement augmentée et sécurisée. En effet, le matériel peut être stocké à l'intérieur et par conséquent, dans un espace totalement fermé, ce qui n'est pas le cas avec le véhicule utilisé actuellement (transport de 5 personnes, outils stockés directement sur la benne ouverte).

Il est à noter que la puissance ainsi que la capacité de remorquage de ce véhicule de remplacement sont augmentées afin d'être en mesure d'opérer des transferts dans la Ville ou des déplacements de nos divers engins (pelle rétro et chargeuse). Des véhicule du type « Kangoo » ne permettent pas de tracter une telle charge. D'ailleurs la capacité de remorquage et le poids total en charge sont nettement supérieurs pour ce type de véhicule.

Au besoin, il peut également être équipé d'un treuil ainsi que d'une lame à neige.

### 2.3. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, cinq véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

#### 2.3.1. Voirie - Chapitre 431

##### 2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Subaru Legacy 2.0 4WD
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	1994
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	148'000

Le véhicule actuellement utilisé l'est de manière quotidienne. Il est âgé de 20 ans et par conséquent, arrive en fin de vie. Il est utilisé pour les « alarmes neige », pour le contrôle de l'état des chaussées ainsi que pour la surveillance des fouilles sur le domaine public.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser toutes les tâches mentionnées ci-dessus.

**2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Land Cruiser HZJ 75
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	1997
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	216'000

Le véhicule utilisé actuellement est fortement sollicité et arrive en fin de vie. De plus, il n'est plus conforme aux règles de sécurité actuelles (banquettes latérales).

Il est principalement utilisé pour le transport de matériel et de personnes, ainsi que pour le déneigement.

Il s'agit d'un des véhicules les plus utilisés du service de la voirie et c'est un élément essentiel du déneigement des grands axes de la Commune.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	3.5 tonnes à pont bâché, double cabine 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	140'000.00

Le véhicule de remplacement ne sera plus le même car les fournisseurs ne proposent plus de véhicules similaires. Le véhicule proposé, bien que d'un modèle différent, permettra de réaliser toutes les tâches du véhicule actuel et ce, avec la même efficacité.

**2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812****2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Renault Kangoo 1.5 dCi
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2008
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	46'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2015.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

**2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Nissan Kubistar DCI 70
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2007
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	54'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2014.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

### 2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823

#### 2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch

##### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Puch 230 GE
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion grue
<i>Année de mise en circulation</i>	1992
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	72'000

Le véhicule actuel arrive en fin de vie. Il est utilisé pour le transport et le tractage de matériel encombrant et lourd (bobine de câble, armoire électrique, transformateur), ainsi que pour les travaux nécessitant une grue. Il est à noter que sa consommation en carburant est particulièrement élevée.

##### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion de 3.5t à pont, 4x4, grue
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	180'000.00

Le véhicule proposé, bien que d'un modèle quelque peu différent, permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien avec la même efficacité. En outre, il permettra de transporter le matériel actuellement stocké dans un autre véhicule et de supprimer ce dernier (Citroën Jumpy) qui n'est pas adapté aux besoins du Service électrique.

Ainsi, le nouveau camion remplacera deux véhicules. Par conséquent, le Citroën Jumpy, relativement récent (2010), sera transféré au Service des eaux ou au Service de l'assainissement des eaux usées.

## 2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des véhicules de remplacement :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<b><i>Direction des domaines, gérances et sports</i></b>	<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00		
Véhicule utilitaire (camionnette)		50'000.00	
Véhicule de tourisme léger			40'000.00
<b><i>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</i></b>	<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>
Porte outils multi bennes	220'000.00		
Tracteur			80'000.00
Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00		
<b><i>Direction des travaux et des services industriels</i></b>	<b>320'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>75'000.00</b>
Véhicule de tourisme			25'000.00
3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00		
Véhicule de livraison			25'000.00
Véhicule de livraison			25'000.00
3.5 tonnes à pont 4x4 grue	180'000.00		
<b>TOTAUX</b>	<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>195'000.00</b>

## 3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules

Vous trouverez ci-dessous un descriptif de la nouvelle acquisition d'un véhicule faisant l'objet du présent préavis :

### 3.1. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, un véhicule fait l'objet d'une nouvelle acquisition durant les années 2014 à 2016 :

#### 3.1.1. Service technique - Chapitre 410

##### 3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison

<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année d'acquisition</i>	2016
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

L'augmentation du nombre de chantiers communaux rend nécessaire l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour effectuer les différents relevés sur le terrain. L'unique véhicule de cette entité (cadastre) est utilisé pour le transport de personnes et d'outils. Par conséquent, il ne répond que partiellement aux besoins puisque le nombre de places et sa capacité de stockage sont limités. De même, depuis 2010, le cadastre forme un apprenti qui doit également pouvoir se déplacer sur les chantiers.

Cet achat supplémentaire est compensé par la suppression d'un véhicule du service électrique.

### 3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des acquisitions de nouveaux véhicules :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<i>Direction des travaux et des services industriels</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>25'000.00</i>
Véhicule de livraison			25'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>

## 4. Incidences financières

Services	Véhicules	2014 (en CHF)	2015 (en CHF)	2016 (en CHF)	Coût total (TTC) (en CHF)
<b>300 - service administratif et technique</b>		<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>	<b>160'000.00</b>
	Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
	Véhicule utilitaire (camionnette)	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
	Véhicule tourisme léger	0.00	0.00	40'000.00	40'000.00
<b>441 - Parcs, promenades et cimetières</b>		<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>370'000.00</b>
	Porte outils multi bennes	220'000.00	0.00	0.00	220'000.00
	Tracteur	0.00	0.00	80'000.00	80'000.00
	Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
<b>410 - Service technique</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>431 - Voirie</b>		<b>140'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>165'000.00</b>
	Véhicule de tourisme	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00	0.00	0.00	140'000.00
<b>812 - Service des eaux</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>823 - Service électrique</b>		<b>180'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>180'000.00</b>
	Petit camion 3.5t à pont 4x4	180'000.00	0.00	0.00	180'000.00
<b>Total du crédit demandé</b>		<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>950'000.00</b>

Les véhicules mentionnés dans le tableau ci-dessus, seront amortis sur une période maximale de cinq ans.

Il est important de préciser que les montants mentionnés dans le présent préavis sont indicatifs, souvent calculés sur la base de devis provenant d'un seul fournisseur.

Cependant, des appels d'offre seront établis avant chaque attribution, permettant ainsi à notre Commune d'obtenir les meilleures conditions possibles, tant au niveau financier qu'aux niveaux technique et environnemental. De plus, l'acquisition des véhicules que l'on peut qualifier de standards (véhicules de livraison et véhicules de tourisme) se fera de manière groupée, permettant ainsi à la Commune d'obtenir les meilleures conditions financières possibles. Quant aux véhicules répondant à des besoins particuliers (tracteurs, camions, ...), ils seront acquis séparément, en fonction des spécificités techniques inhérentes à leur utilisation.

---

## 5. Développement durable

---

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

### 5.1. Dimension économique

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. S'agissant pour une grande part de véhicules de renouvellement, les services ont cherché des véhicules correspondant à leur expérience.

Dans certains cas, le choix d'un véhicule plus performant du point de vue de la consommation de carburant et des émissions de polluants entraînera un surcoût ou limitera le choix des véhicules à disposition. Mais ce n'est pas systématique, dans la mesure où les exigences environnementales fixées correspondent déjà largement au marché pour certains véhicules. Il est aussi important de noter qu'un véhicule consommant moins, coûtera moins cher tout au long de son exploitation.

Le fait de présenter un préavis commun incitera les services à collaborer plus étroitement que par le passé, dans le processus d'achat.

### 5.2. Dimension environnementale

L'intégration d'exigences environnementales minimum (EtiquetteEnergie A ou B, norme Euro5) permettra d'orienter le choix vers les véhicules les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. Force est malgré tout de constater que ces exigences ne pourront pas être remplies pour l'ensemble des véhicules, malgré les recherches effectuées.

Il est aussi à noter que les objectifs qui seront fixés touchant aux émissions sonores des véhicules et à la qualité environnementale des pneus seront plus difficiles à remplir en raison d'informations lacunaires et d'une moins grande offre sur le marché. Certains véhicules parviennent toutefois à remplir ces objectifs environnementaux supplémentaires, ce qui laisse espérer une évolution des marchés ces prochaines années. A noter également que l'exploitation des véhicules fournira l'occasion de choisir des pneus labellisés lors de leur renouvellement.

---

### **5.3. Dimension sociale**

L'ensemble des fournisseurs répondra au questionnaire relatif à leurs engagements sociaux et s'engageront ainsi à respecter au minimum les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse. La plupart forment des apprentis.

Si le questionnaire qui sera adressé aux fournisseurs permettra de mieux connaître leurs engagements sociaux et de les sensibiliser à l'importance de ces questions, il n'est, par contre, pas possible aujourd'hui d'évaluer les conditions sociales de production des véhicules. Cette production consiste en l'assemblage de centaines de pièces provenant de dizaines de fournisseurs dans le monde. Il est donc impossible de connaître les conditions de production de chacune de ces pièces, ce d'autant qu'aucun label n'existe dans ce domaine pour guider les choix.

---

## **6. Communication**

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

---

## **7. Programme de législature**

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

---

## **8. Conclusions**

Avec le présent préavis relatif à l'achat des véhicules à moteur pour les années 2014 à 2016, cela permettra au Conseil communal de débattre pour la deuxième fois du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services. D'autre part, la Municipalité présente un préavis commun à trois directions qui, de ce fait, engageront un processus de collaboration fructueux dans le cadre de l'achat de leurs véhicules. Enfin, elle intégrera, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules.

Cette manière de procéder relève donc, d'un processus d'apprentissage collectif que la Municipalité est heureuse de partager avec le Conseil communal. Elle est persuadée de l'impact positif de la méthode adoptée, tant du point de vue de la transparence des choix, que de la collaboration entre services ou de la qualité écologique des véhicules achetés.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 02-2014 du 11 décembre 2013,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 950'000.00 TTC, pour l'achat des véhicules suivants :

1.1	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.1)	CHF	70'000.00
1.2	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.2)	CHF	50'000.00
1.3	un véhicule tourisme léger (chapitre 2.1.1.3)	CHF	40'000.00
1.4	un porte outils multi-bennes (chapitre 2.2.1.1)	CHF	220'000.00
1.5	un tracteur (chapitre 2.2.1.2)	CHF	80'000.00
1.6	un véhicule utilitaire 4x4 (chapitre 2.2.1.3)	CHF	70'000.00
1.7	un véhicule de tourisme (chapitre 2.3.1.1)	CHF	25'000.00
1.8	un 3.5t à pont bâché 4x4 (chapitre 2.3.1.2)	CHF	140'000.00
1.9	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.1)	CHF	25'000.00
1.10	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.2)	CHF	25'000.00
1.11	un petit camion de 3.5t à pont 4x4, grue (chapitre 2.3.3.1)	CHF	180'000.00
1.12	un véhicule de livraison (chapitre 3.1.1.1)	CHF	25'000.00

2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

**Préavis N° 02 - 2014**  
au Conseil communal

**Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les  
années 2014 à 2016**

**Crédit demandé CHF 950'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- **Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic**

Pully, le 11 décembre 2013

## Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2. Description des véhicules de remplacement</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Direction des domaines, gérances et sports</b>	<b>4</b>
2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300	4
2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz	4
2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace	5
2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru	6
<b>2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</b>	<b>6</b>
2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441	6
2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA	6
2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere	8
2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo	8
<b>2.3. Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>9</b>
2.3.1. Voirie - Chapitre 431	9
2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy	9
2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser	10
2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812	11
2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo	11
2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar	11
2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823	12
2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch	12
<b>2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif</b>	<b>13</b>
<b>3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules</b>	<b>13</b>
<b>3.1. Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>14</b>
3.1.1. Service technique - Chapitre 410	14
3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison	14
<b>3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif</b>	<b>14</b>
<b>4. Incidences financières</b>	<b>15</b>
<b>5. Développement durable</b>	<b>16</b>
5.1. Dimension économique	16
5.2. Dimension environnementale	16
5.3. Dimension sociale	17
<b>6. Communication</b>	<b>17</b>
<b>7. Programme de législature</b>	<b>17</b>
<b>8. Conclusions</b>	<b>17</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet du préavis

---

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal le crédit nécessaire à l'acquisition et au renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des différents services concernés pour les années 2014 à 2016.

Historiquement, avant l'année 2012, les renouvellements de véhicules de l'administration communale se faisaient au travers du budget de fonctionnement et étaient financés par un fonds de réserve y relatif. En effet, auparavant, les montants relatifs à l'achat de véhicules étaient comptabilisés dans les différents services composant l'administration communale.

De plus, suite à un contrôle TVA qui s'est déroulé sur notre Commune, il s'est avéré, que dans certaines circonstances, le financement de l'acquisition de véhicules par le biais d'un fonds de renouvellement pouvait poser quelques problèmes.

Le dépôt d'un préavis pour le renouvellement de véhicules constitue donc une méthode de procéder relativement récente. En effet, le premier préavis de ce type était le préavis n°03-2012 qui prévoyait une somme totale de CHF 1'056'774.00 pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules. Il se trouve que ce préavis arrive à son terme et qu'il a été bouclé (voir communication n° 22-2013).

Par conséquent, la Municipalité a décidé de présenter un nouveau préavis afin de couvrir les besoins en renouvellements et acquisitions de véhicules à moteur, pour la période 2014 à 2016. La Municipalité a opté pour ce mode de faire par souci de transparence envers le Conseil communal. Ainsi, avec cette méthodologie, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble et une justification pour chacun des véhicules que la Ville de Pully prévoit de renouveler ou d'acquérir. En effet, l'acquisition de véhicules par voie budgétaire ne permet pas aux membres du Conseil d'avoir une vue globale de la politique de renouvellement et d'acquisition des véhicules communaux.

La Municipalité a prévu que ce type de préavis commun puisse couvrir le renouvellement de l'ensemble des véhicules et accessoires, ainsi que les nouvelles acquisitions de voitures et véhicules utilitaires et d'entretien qui font l'objet d'une immatriculation.

Les véhicules engagés dans les travaux d'exploitation des services techniques sont soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mises en marche/arrêt, courtes distances à parcourir, charges régulières et très variables). La durée d'amortissement pour la plupart des véhicules est de 8 à 12 ans.

Pour les années 2014 à 2016, ce sont ainsi 12 véhicules proposés à l'achat (5 en 2014, 1 en 2015 et 6 en 2016), dont un est une nouvelle acquisition.

Il est à relever que ce préavis figure au plan des investissements pour les années 2013 à 2017 pour la somme de CHF 1'000'000.00 (objet n°22).

Le parc de véhicules de notre Commune est vieillissant. En effet, l'âge moyen de celui-ci est d'environ 8 ans. Un nombre de plus en plus nombreux de véhicules tombe en panne et génère des coûts non négligeables en terme de réparation. Par conséquent, ces prochaines années, un effort important devra être apporté au niveau du renouvellement des véhicules communaux.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

Dans le chapitre suivant, chaque véhicule fait l'objet d'une brève description.

## 2. Description des véhicules de remplacement

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des véhicules de remplacement faisant l'objet du présent préavis :

### 2.1. Direction des domaines, gérances et sports

En ce qui concerne la Direction des domaines, gérances et sports, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014, 2015 et 2016 :

#### 2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300

##### 2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz

###### Véhicule utilisé actuellement

<b>Marque et modèle</b>	Mercedes Benz 314
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	1997
<b>Nombre de kilomètres</b>	121'300

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises, d'outils ainsi que d'œuvres pour les musées.

Etant âgé de plus de 16 ans, ce véhicule est en fin de vie. De nombreuses réparations devront être entreprises, notamment au niveau de la carrosserie. Un devis a été établi et,

il se monte à la somme approximative de CHF 7'000.00. Dans ces conditions, la Municipalité estime qu'il est préférable d'acquérir un nouveau véhicule dont les charges d'entretien seront moins élevées et le nouveau véhicule plus adapté à l'utilisation actuelle.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges. Il devra être équipé d'un long pont.

#### **2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace**

#### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Hiace 2.7
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	2000
<i>Nombre de kilomètres</i>	80'000

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises et de personnes.

Etant âgé de plus de 13 ans, ce véhicule est également en fin de vie. D'ailleurs, diverses réparations conséquentes devront intervenir ces prochaines années. Dans ce contexte, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2015
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	50'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges.

De plus, il devra être en mesure d'accéder à des endroits limités en hauteur, notamment les parkings.

**2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Subaru J. Forester 2.0 4WD
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre de kilomètres</b>	77'000

Ce véhicule est principalement utilisé par le contremaître et le chef d'équipe lors de dépannages et rendez-vous de chantier.

Etant âgé de plus de 12 ans, ce véhicule devra subir ces prochaines années de nombreuses réparations. Par conséquent, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	40'000.00

Ce véhicule doit également permettre de pratiquer des livraisons ainsi que de transporter du matériel. De plus, il est équipé d'outillage.

**2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique**

En ce qui concerne la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

**2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441****2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	AUSA DV 17c
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2003
<b>Nombre d'heures de service</b>	841

Ce véhicule commence à être vétuste et de plus, il ne correspond plus aux besoins actuels. Pour ces raisons, son utilisation ne dépasse guère la moitié de l'année. Il est important de préciser qu'initialement, ce véhicule a été prévu pour une utilisation spécifique au Port de Pully. A l'heure actuelle, il est utilisé sur l'ensemble du territoire, principalement pour les arrosages des plantations. Il est équipé d'un moteur peu puissant (17 CV) et par conséquent, ne peut se déplacer qu'à une vitesse très réduite (25 km heure au maximum).

### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Porte outils multi-bennes sur châssis balayeuse
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	220'000.00

Le véhicule de remplacement devra être en mesure d'accomplir toutes les tâches en lien avec les parcs et promenades. Ceci implique qu'il fasse office de porte-outils et qu'il soit doté d'une multi-benne compacte. De plus, il devra être en mesure de circuler sur les trottoirs.

Ce véhicule très polyvalent sera équipé d'un système d'arrosage pour l'été ainsi que d'une installation de déneigement pour l'hiver.

Le véhicule de remplacement est un porte outil sur un châssis de balayeuse qui permet non seulement de remplacer le véhicule mentionné ci-dessus mais à terme, également un autre tracteur qui arrivera prochainement en fin de vie.

Ce véhicule est plus adapté à notre utilisation actuelle grâce à ses dimensions plus petites, ce qui lui permet de circuler sur les trottoirs. De plus, sa puissance nettement plus importante lui permet de se déplacer sur tout le territoire de la Ville alors que le véhicule actuel n'opérait que dans la région du Port.

Actuellement, un autre tracteur est stationné à l'année, dans le bâtiment de la Damataire pour une utilisation quasi exclusive pour des travaux de déneigement. Ce remplacement permettra une utilisation plus rationnelle des véhicules à disposition entre la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et la Direction des travaux et des services industriels pour les périodes hivernales et estivales.

Ainsi, il s'agit d'un véhicule multi-benne : benne basse pour les matériaux, benne grillagée haute pour les végétaux et les feuilles, benne d'arrosage avec un réservoir de capacité augmentée à 1'500 litres (500 litres de plus que le véhicule actuel).

Equipé d'un lift, ce véhicule laisse la possibilité de poser les bennes à terre, ce qui n'est pas le cas de tous les véhicules de ce type. Ceci a pour conséquence une amélioration du confort et de la sécurité au travail pour les collaborateurs.

Pour terminer, il permet l'utilisation de plusieurs agrégats tels qu'une lame à neige, une rampe d'arrosage, une laveuse, une faucheuse, une saleuse ainsi qu'un réservoir d'eau.

**2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	John Deere 4400
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre d'heures de service</b>	1'910

Ce véhicule a plus de 12 ans et arrive en fin de vie. En effet, de nombreuses réparations sont à prévoir ces prochaines années. Il est utilisé pour des travaux d'entretien des espaces verts tels que la tonte, le transport d'outils et de matériel. Ce véhicule fera l'objet d'une reprise par le vendeur.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Tracteur
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	80'000.00

Le véhicule de remplacement sera équipé d'une remorque. Il sera également utilisé pour le déneigement des trottoirs d'un secteur de la Ville.

**2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Renault Kangoo 1.5
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	2007
<b>Nombre d'heures de kilomètres</b>	80'200

Ce véhicule n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui. En effet, il n'est pas assez puissant et ne permet pas de tracter une remorque. De plus, il manque de place pour le transfert simultané des collaborateurs et du matériel.

D'importants travaux d'entretien sont à prévoir, notamment le remplacement de la courroie de distribution. Il est à noter que ce véhicule devra faire l'objet d'une expertise d'ici la moitié de l'année 2014.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule sera utilisé pour tous les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que pour le transport d'outils, de matériel et de personnes.

Il permet le transport de 7 personnes. De plus, sa capacité de chargement est largement augmentée et sécurisée. En effet, le matériel peut être stocké à l'intérieur et par conséquent, dans un espace totalement fermé, ce qui n'est pas le cas avec le véhicule utilisé actuellement (transport de 5 personnes, outils stockés directement sur la benne ouverte).

Il est à noter que la puissance ainsi que la capacité de remorquage de ce véhicule de remplacement sont augmentées afin d'être en mesure d'opérer des transferts dans la Ville ou des déplacements de nos divers engins (pelle rétro et chargeuse). Des véhicule du type « Kangoo » ne permettent pas de tracter une telle charge. D'ailleurs la capacité de remorquage et le poids total en charge sont nettement supérieurs pour ce type de véhicule.

Au besoin, il peut également être équipé d'un treuil ainsi que d'une lame à neige.

### 2.3. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, cinq véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

#### 2.3.1. Voirie - Chapitre 431

##### 2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Subaru Legacy 2.0 4WD
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	1994
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	148'000

Le véhicule actuellement utilisé l'est de manière quotidienne. Il est âgé de 20 ans et par conséquent, arrive en fin de vie. Il est utilisé pour les « alarmes neige », pour le contrôle de l'état des chaussées ainsi que pour la surveillance des fouilles sur le domaine public.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser toutes les tâches mentionnées ci-dessus.

**2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Land Cruiser HZJ 75
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	1997
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	216'000

Le véhicule utilisé actuellement est fortement sollicité et arrive en fin de vie. De plus, il n'est plus conforme aux règles de sécurité actuelles (banquettes latérales).

Il est principalement utilisé pour le transport de matériel et de personnes, ainsi que pour le déneigement.

Il s'agit d'un des véhicules les plus utilisés du service de la voirie et c'est un élément essentiel du déneigement des grands axes de la Commune.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	3.5 tonnes à pont bâché, double cabine 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	140'000.00

Le véhicule de remplacement ne sera plus le même car les fournisseurs ne proposent plus de véhicules similaires. Le véhicule proposé, bien que d'un modèle différent, permettra de réaliser toutes les tâches du véhicule actuel et ce, avec la même efficacité.

**2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812****2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Renault Kangoo 1.5 dCi
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2008
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	46'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2015.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

**2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Nissan Kubistar DCI 70
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2007
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	54'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2014.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

### 2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823

#### 2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch

##### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Puch 230 GE
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion grue
<i>Année de mise en circulation</i>	1992
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	72'000

Le véhicule actuel arrive en fin de vie. Il est utilisé pour le transport et le tractage de matériel encombrant et lourd (bobine de câble, armoire électrique, transformateur), ainsi que pour les travaux nécessitant une grue. Il est à noter que sa consommation en carburant est particulièrement élevée.

##### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion de 3.5t à pont, 4x4, grue
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	180'000.00

Le véhicule proposé, bien que d'un modèle quelque peu différent, permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien avec la même efficacité. En outre, il permettra de transporter le matériel actuellement stocké dans un autre véhicule et de supprimer ce dernier (Citroën Jumpy) qui n'est pas adapté aux besoins du Service électrique.

Ainsi, le nouveau camion remplacera deux véhicules. Par conséquent, le Citroën Jumpy, relativement récent (2010), sera transféré au Service des eaux ou au Service de l'assainissement des eaux usées.

## 2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des véhicules de remplacement :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<b><i>Direction des domaines, gérances et sports</i></b>	<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00		
Véhicule utilitaire (camionnette)		50'000.00	
Véhicule de tourisme léger			40'000.00
<b><i>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</i></b>	<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>
Porte outils multi bennes	220'000.00		
Tracteur			80'000.00
Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00		
<b><i>Direction des travaux et des services industriels</i></b>	<b>320'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>75'000.00</b>
Véhicule de tourisme			25'000.00
3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00		
Véhicule de livraison			25'000.00
Véhicule de livraison			25'000.00
3.5 tonnes à pont 4x4 grue	180'000.00		
<b>TOTAUX</b>	<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>195'000.00</b>

## 3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules

Vous trouverez ci-dessous un descriptif de la nouvelle acquisition d'un véhicule faisant l'objet du présent préavis :

### 3.1. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, un véhicule fait l'objet d'une nouvelle acquisition durant les années 2014 à 2016 :

#### 3.1.1. Service technique - Chapitre 410

##### 3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison

Type de véhicule	Véhicule de livraison
Année d'acquisition	2016
Prix (en CHF) (TVA comprise)	25'000.00

L'augmentation du nombre de chantiers communaux rend nécessaire l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour effectuer les différents relevés sur le terrain. L'unique véhicule de cette entité (cadastre) est utilisé pour le transport de personnes et d'outils. Par conséquent, il ne répond que partiellement aux besoins puisque le nombre de places et sa capacité de stockage sont limités. De même, depuis 2010, le cadastre forme un apprenti qui doit également pouvoir se déplacer sur les chantiers.

Cet achat supplémentaire est compensé par la suppression d'un véhicule du service électrique.

### 3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des acquisitions de nouveaux véhicules :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<i>Direction des travaux et des services industriels</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>25'000.00</i>
Véhicule de livraison			25'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>

## 4. Incidences financières

Services	Véhicules	2014 (en CHF)	2015 (en CHF)	2016 (en CHF)	Coût total (TTC) (en CHF)
<b>300 - service administratif et technique</b>		<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>	<b>160'000.00</b>
	Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
	Véhicule utilitaire (camionnette)	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
	Véhicule tourisme léger	0.00	0.00	40'000.00	40'000.00
<b>441 - Parcs, promenades et cimetières</b>		<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>370'000.00</b>
	Porte outils multi bennes	220'000.00	0.00	0.00	220'000.00
	Tracteur	0.00	0.00	80'000.00	80'000.00
	Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
<b>410 - Service technique</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>431 - Voirie</b>		<b>140'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>165'000.00</b>
	Véhicule de tourisme	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00	0.00	0.00	140'000.00
<b>812 - Service des eaux</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>823 - Service électrique</b>		<b>180'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>180'000.00</b>
	Petit camion 3.5t à pont 4x4	180'000.00	0.00	0.00	180'000.00
<b>Total du crédit demandé</b>		<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>950'000.00</b>

Les véhicules mentionnés dans le tableau ci-dessus, seront amortis sur une période maximale de cinq ans.

Il est important de préciser que les montants mentionnés dans le présent préavis sont indicatifs, souvent calculés sur la base de devis provenant d'un seul fournisseur.

Cependant, des appels d'offre seront établis avant chaque attribution, permettant ainsi à notre Commune d'obtenir les meilleures conditions possibles, tant au niveau financier qu'aux niveaux technique et environnemental. De plus, l'acquisition des véhicules que l'on peut qualifier de standards (véhicules de livraison et véhicules de tourisme) se fera de manière groupée, permettant ainsi à la Commune d'obtenir les meilleures conditions financières possibles. Quant aux véhicules répondant à des besoins particuliers (tracteurs, camions, ...), ils seront acquis séparément, en fonction des spécificités techniques inhérentes à leur utilisation.

---

## 5. Développement durable

---

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

### 5.1. Dimension économique

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. S'agissant pour une grande part de véhicules de renouvellement, les services ont cherché des véhicules correspondant à leur expérience.

Dans certains cas, le choix d'un véhicule plus performant du point de vue de la consommation de carburant et des émissions de polluants entraînera un surcoût ou limitera le choix des véhicules à disposition. Mais ce n'est pas systématique, dans la mesure où les exigences environnementales fixées correspondent déjà largement au marché pour certains véhicules. Il est aussi important de noter qu'un véhicule consommant moins, coûtera moins cher tout au long de son exploitation.

Le fait de présenter un préavis commun incitera les services à collaborer plus étroitement que par le passé, dans le processus d'achat.

### 5.2. Dimension environnementale

L'intégration d'exigences environnementales minimum (EtiquetteEnergie A ou B, norme Euro5) permettra d'orienter le choix vers les véhicules les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. Force est malgré tout de constater que ces exigences ne pourront pas être remplies pour l'ensemble des véhicules, malgré les recherches effectuées.

Il est aussi à noter que les objectifs qui seront fixés touchant aux émissions sonores des véhicules et à la qualité environnementale des pneus seront plus difficiles à remplir en raison d'informations lacunaires et d'une moins grande offre sur le marché. Certains véhicules parviennent toutefois à remplir ces objectifs environnementaux supplémentaires, ce qui laisse espérer une évolution des marchés ces prochaines années. A noter également que l'exploitation des véhicules fournira l'occasion de choisir des pneus labellisés lors de leur renouvellement.

### **5.3. Dimension sociale**

L'ensemble des fournisseurs répondra au questionnaire relatif à leurs engagements sociaux et s'engageront ainsi à respecter au minimum les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse. La plupart forment des apprentis.

Si le questionnaire qui sera adressé aux fournisseurs permettra de mieux connaître leurs engagements sociaux et de les sensibiliser à l'importance de ces questions, il n'est, par contre, pas possible aujourd'hui d'évaluer les conditions sociales de production des véhicules. Cette production consiste en l'assemblage de centaines de pièces provenant de dizaines de fournisseurs dans le monde. Il est donc impossible de connaître les conditions de production de chacune de ces pièces, ce d'autant qu'aucun label n'existe dans ce domaine pour guider les choix.

## **6. Communication**

---

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

## **7. Programme de législature**

---

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

## **8. Conclusions**

---

Avec le présent préavis relatif à l'achat des véhicules à moteur pour les années 2014 à 2016, cela permettra au Conseil communal de débattre pour la deuxième fois du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services. D'autre part, la Municipalité présente un préavis commun à trois directions qui, de ce fait, engageront un processus de collaboration fructueux dans le cadre de l'achat de leurs véhicules. Enfin, elle intégrera, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules.

Cette manière de procéder relève donc, d'un processus d'apprentissage collectif que la Municipalité est heureuse de partager avec le Conseil communal. Elle est persuadée de l'impact positif de la méthode adoptée, tant du point de vue de la transparence des choix, que de la collaboration entre services ou de la qualité écologique des véhicules achetés.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 02-2014 du 11 décembre 2013,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 950'000.00 TTC, pour l'achat des véhicules suivants :

1.1	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.1)	CHF	70'000.00
1.2	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.2)	CHF	50'000.00
1.3	un véhicule tourisme léger (chapitre 2.1.1.3)	CHF	40'000.00
1.4	un porte outils multi-bennes (chapitre 2.2.1.1)	CHF	220'000.00
1.5	un tracteur (chapitre 2.2.1.2)	CHF	80'000.00
1.6	un véhicule utilitaire 4x4 (chapitre 2.2.1.3)	CHF	70'000.00
1.7	un véhicule de tourisme (chapitre 2.3.1.1)	CHF	25'000.00
1.8	un 3.5t à pont bâché 4x4 (chapitre 2.3.1.2)	CHF	140'000.00
1.9	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.1)	CHF	25'000.00
1.10	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.2)	CHF	25'000.00
1.11	un petit camion de 3.5t à pont 4x4, grue (chapitre 2.3.3.1)	CHF	180'000.00
1.12	un véhicule de livraison (chapitre 3.1.1.1)	CHF	25'000.00

2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

**Préavis N° 02 - 2014**  
au Conseil communal

**Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les  
années 2014 à 2016**

**Crédit demandé CHF 950'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- **Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic**

Pully, le 11 décembre 2013

## Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2. Description des véhicules de remplacement</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Direction des domaines, gérances et sports</b>	<b>4</b>
2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300	4
2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz	4
2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace	5
2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru	6
<b>2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</b>	<b>6</b>
2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441	6
2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA	6
2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere	8
2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo	8
<b>2.3. Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>9</b>
2.3.1. Voirie - Chapitre 431	9
2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy	9
2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser	10
2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812	11
2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo	11
2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar	11
2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823	12
2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch	12
<b>2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif</b>	<b>13</b>
<b>3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules</b>	<b>13</b>
<b>3.1. Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>14</b>
3.1.1. Service technique - Chapitre 410	14
3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison	14
<b>3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif</b>	<b>14</b>
<b>4. Incidences financières</b>	<b>15</b>
<b>5. Développement durable</b>	<b>16</b>
5.1. Dimension économique	16
5.2. Dimension environnementale	16
5.3. Dimension sociale	17
<b>6. Communication</b>	<b>17</b>
<b>7. Programme de législature</b>	<b>17</b>
<b>8. Conclusions</b>	<b>17</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet du préavis

---

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal le crédit nécessaire à l'acquisition et au renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des différents services concernés pour les années 2014 à 2016.

Historiquement, avant l'année 2012, les renouvellements de véhicules de l'administration communale se faisaient au travers du budget de fonctionnement et étaient financés par un fonds de réserve y relatif. En effet, auparavant, les montants relatifs à l'achat de véhicules étaient comptabilisés dans les différents services composant l'administration communale.

De plus, suite à un contrôle TVA qui s'est déroulé sur notre Commune, il s'est avéré, que dans certaines circonstances, le financement de l'acquisition de véhicules par le biais d'un fonds de renouvellement pouvait poser quelques problèmes.

Le dépôt d'un préavis pour le renouvellement de véhicules constitue donc une méthode de procéder relativement récente. En effet, le premier préavis de ce type était le préavis n°03-2012 qui prévoyait une somme totale de CHF 1'056'774.00 pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules. Il se trouve que ce préavis arrive à son terme et qu'il a été bouclé (voir communication n° 22-2013).

Par conséquent, la Municipalité a décidé de présenter un nouveau préavis afin de couvrir les besoins en renouvellements et acquisitions de véhicules à moteur, pour la période 2014 à 2016. La Municipalité a opté pour ce mode de faire par souci de transparence envers le Conseil communal. Ainsi, avec cette méthodologie, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble et une justification pour chacun des véhicules que la Ville de Pully prévoit de renouveler ou d'acquérir. En effet, l'acquisition de véhicules par voie budgétaire ne permet pas aux membres du Conseil d'avoir une vue globale de la politique de renouvellement et d'acquisition des véhicules communaux.

La Municipalité a prévu que ce type de préavis commun puisse couvrir le renouvellement de l'ensemble des véhicules et accessoires, ainsi que les nouvelles acquisitions de voitures et véhicules utilitaires et d'entretien qui font l'objet d'une immatriculation.

Les véhicules engagés dans les travaux d'exploitation des services techniques sont soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mises en marche/arrêt, courtes distances à parcourir, charges régulières et très variables). La durée d'amortissement pour la plupart des véhicules est de 8 à 12 ans.

Pour les années 2014 à 2016, ce sont ainsi 12 véhicules proposés à l'achat (5 en 2014, 1 en 2015 et 6 en 2016), dont un est une nouvelle acquisition.

Il est à relever que ce préavis figure au plan des investissements pour les années 2013 à 2017 pour la somme de CHF 1'000'000.00 (objet n°22).

Le parc de véhicules de notre Commune est vieillissant. En effet, l'âge moyen de celui-ci est d'environ 8 ans. Un nombre de plus en plus nombreux de véhicules tombe en panne et génère des coûts non négligeables en terme de réparation. Par conséquent, ces prochaines années, un effort important devra être apporté au niveau du renouvellement des véhicules communaux.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

Dans le chapitre suivant, chaque véhicule fait l'objet d'une brève description.

## 2. Description des véhicules de remplacement

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des véhicules de remplacement faisant l'objet du présent préavis :

### 2.1. Direction des domaines, gérances et sports

En ce qui concerne la Direction des domaines, gérances et sports, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014, 2015 et 2016 :

#### 2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300

##### 2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz

###### Véhicule utilisé actuellement

<b>Marque et modèle</b>	Mercedes Benz 314
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	1997
<b>Nombre de kilomètres</b>	121'300

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises, d'outils ainsi que d'œuvres pour les musées.

Etant âgé de plus de 16 ans, ce véhicule est en fin de vie. De nombreuses réparations devront être entreprises, notamment au niveau de la carrosserie. Un devis a été établi et,

il se monte à la somme approximative de CHF 7'000.00. Dans ces conditions, la Municipalité estime qu'il est préférable d'acquérir un nouveau véhicule dont les charges d'entretien seront moins élevées et le nouveau véhicule plus adapté à l'utilisation actuelle.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges. Il devra être équipé d'un long pont.

#### **2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace**

#### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Hiace 2.7
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	2000
<i>Nombre de kilomètres</i>	80'000

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises et de personnes.

Etant âgé de plus de 13 ans, ce véhicule est également en fin de vie. D'ailleurs, diverses réparations conséquentes devront intervenir ces prochaines années. Dans ce contexte, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2015
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	50'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges.

De plus, il devra être en mesure d'accéder à des endroits limités en hauteur, notamment les parkings.

**2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Subaru J. Forester 2.0 4WD
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre de kilomètres</b>	77'000

Ce véhicule est principalement utilisé par le contremaître et le chef d'équipe lors de dépannages et rendez-vous de chantier.

Etant âgé de plus de 12 ans, ce véhicule devra subir ces prochaines années de nombreuses réparations. Par conséquent, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	40'000.00

Ce véhicule doit également permettre de pratiquer des livraisons ainsi que de transporter du matériel. De plus, il est équipé d'outillage.

**2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique**

En ce qui concerne la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

**2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441****2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	AUSA DV 17c
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2003
<b>Nombre d'heures de service</b>	841

Ce véhicule commence à être vétuste et de plus, il ne correspond plus aux besoins actuels. Pour ces raisons, son utilisation ne dépasse guère la moitié de l'année. Il est important de préciser qu'initialement, ce véhicule a été prévu pour une utilisation spécifique au Port de Pully. A l'heure actuelle, il est utilisé sur l'ensemble du territoire, principalement pour les arrosages des plantations. Il est équipé d'un moteur peu puissant (17 CV) et par conséquent, ne peut se déplacer qu'à une vitesse très réduite (25 km heure au maximum).

### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Porte outils multi-bennes sur châssis balayeuse
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	220'000.00

Le véhicule de remplacement devra être en mesure d'accomplir toutes les tâches en lien avec les parcs et promenades. Ceci implique qu'il fasse office de porte-outils et qu'il soit doté d'une multi-benne compacte. De plus, il devra être en mesure de circuler sur les trottoirs.

Ce véhicule très polyvalent sera équipé d'un système d'arrosage pour l'été ainsi que d'une installation de déneigement pour l'hiver.

Le véhicule de remplacement est un porte outil sur un châssis de balayeuse qui permet non seulement de remplacer le véhicule mentionné ci-dessus mais à terme, également un autre tracteur qui arrivera prochainement en fin de vie.

Ce véhicule est plus adapté à notre utilisation actuelle grâce à ses dimensions plus petites, ce qui lui permet de circuler sur les trottoirs. De plus, sa puissance nettement plus importante lui permet de se déplacer sur tout le territoire de la Ville alors que le véhicule actuel n'opérait que dans la région du Port.

Actuellement, un autre tracteur est stationné à l'année, dans le bâtiment de la Damataire pour une utilisation quasi exclusive pour des travaux de déneigement. Ce remplacement permettra une utilisation plus rationnelle des véhicules à disposition entre la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et la Direction des travaux et des services industriels pour les périodes hivernales et estivales.

Ainsi, il s'agit d'un véhicule multi-benne : benne basse pour les matériaux, benne grillagée haute pour les végétaux et les feuilles, benne d'arrosage avec un réservoir de capacité augmentée à 1'500 litres (500 litres de plus que le véhicule actuel).

Equipé d'un lift, ce véhicule laisse la possibilité de poser les bennes à terre, ce qui n'est pas le cas de tous les véhicules de ce type. Ceci a pour conséquence une amélioration du confort et de la sécurité au travail pour les collaborateurs.

Pour terminer, il permet l'utilisation de plusieurs agrégats tels qu'une lame à neige, une rampe d'arrosage, une laveuse, une faucheuse, une saleuse ainsi qu'un réservoir d'eau.

**2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	John Deere 4400
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre d'heures de service</b>	1'910

Ce véhicule a plus de 12 ans et arrive en fin de vie. En effet, de nombreuses réparations sont à prévoir ces prochaines années. Il est utilisé pour des travaux d'entretien des espaces verts tels que la tonte, le transport d'outils et de matériel. Ce véhicule fera l'objet d'une reprise par le vendeur.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Tracteur
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	80'000.00

Le véhicule de remplacement sera équipé d'une remorque. Il sera également utilisé pour le déneigement des trottoirs d'un secteur de la Ville.

**2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Renault Kangoo 1.5
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	2007
<b>Nombre d'heures de kilomètres</b>	80'200

Ce véhicule n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui. En effet, il n'est pas assez puissant et ne permet pas de tracter une remorque. De plus, il manque de place pour le transfert simultané des collaborateurs et du matériel.

D'importants travaux d'entretien sont à prévoir, notamment le remplacement de la courroie de distribution. Il est à noter que ce véhicule devra faire l'objet d'une expertise d'ici la moitié de l'année 2014.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule sera utilisé pour tous les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que pour le transport d'outils, de matériel et de personnes.

Il permet le transport de 7 personnes. De plus, sa capacité de chargement est largement augmentée et sécurisée. En effet, le matériel peut être stocké à l'intérieur et par conséquent, dans un espace totalement fermé, ce qui n'est pas le cas avec le véhicule utilisé actuellement (transport de 5 personnes, outils stockés directement sur la benne ouverte).

Il est à noter que la puissance ainsi que la capacité de remorquage de ce véhicule de remplacement sont augmentées afin d'être en mesure d'opérer des transferts dans la Ville ou des déplacements de nos divers engins (pelle rétro et chargeuse). Des véhicule du type « Kangoo » ne permettent pas de tracter une telle charge. D'ailleurs la capacité de remorquage et le poids total en charge sont nettement supérieurs pour ce type de véhicule.

Au besoin, il peut également être équipé d'un treuil ainsi que d'une lame à neige.

### 2.3. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, cinq véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

#### 2.3.1. Voirie - Chapitre 431

##### 2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Subaru Legacy 2.0 4WD
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	1994
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	148'000

Le véhicule actuellement utilisé l'est de manière quotidienne. Il est âgé de 20 ans et par conséquent, arrive en fin de vie. Il est utilisé pour les « alarmes neige », pour le contrôle de l'état des chaussées ainsi que pour la surveillance des fouilles sur le domaine public.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser toutes les tâches mentionnées ci-dessus.

**2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Land Cruiser HZJ 75
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	1997
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	216'000

Le véhicule utilisé actuellement est fortement sollicité et arrive en fin de vie. De plus, il n'est plus conforme aux règles de sécurité actuelles (banquettes latérales).

Il est principalement utilisé pour le transport de matériel et de personnes, ainsi que pour le déneigement.

Il s'agit d'un des véhicules les plus utilisés du service de la voirie et c'est un élément essentiel du déneigement des grands axes de la Commune.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	3.5 tonnes à pont bâché, double cabine 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	140'000.00

Le véhicule de remplacement ne sera plus le même car les fournisseurs ne proposent plus de véhicules similaires. Le véhicule proposé, bien que d'un modèle différent, permettra de réaliser toutes les tâches du véhicule actuel et ce, avec la même efficacité.

**2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812****2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Renault Kangoo 1.5 dCi
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2008
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	46'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2015.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

**2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Nissan Kubistar DCI 70
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2007
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	54'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2014.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

### 2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823

#### 2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch

##### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Puch 230 GE
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion grue
<i>Année de mise en circulation</i>	1992
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	72'000

Le véhicule actuel arrive en fin de vie. Il est utilisé pour le transport et le tractage de matériel encombrant et lourd (bobine de câble, armoire électrique, transformateur), ainsi que pour les travaux nécessitant une grue. Il est à noter que sa consommation en carburant est particulièrement élevée.

##### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion de 3.5t à pont, 4x4, grue
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	180'000.00

Le véhicule proposé, bien que d'un modèle quelque peu différent, permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien avec la même efficacité. En outre, il permettra de transporter le matériel actuellement stocké dans un autre véhicule et de supprimer ce dernier (Citroën Jumpy) qui n'est pas adapté aux besoins du Service électrique.

Ainsi, le nouveau camion remplacera deux véhicules. Par conséquent, le Citroën Jumpy, relativement récent (2010), sera transféré au Service des eaux ou au Service de l'assainissement des eaux usées.

## 2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des véhicules de remplacement :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<b><i>Direction des domaines, gérances et sports</i></b>	<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00		
Véhicule utilitaire (camionnette)		50'000.00	
Véhicule de tourisme léger			40'000.00
<b><i>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</i></b>	<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>
Porte outils multi bennes	220'000.00		
Tracteur			80'000.00
Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00		
<b><i>Direction des travaux et des services industriels</i></b>	<b>320'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>75'000.00</b>
Véhicule de tourisme			25'000.00
3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00		
Véhicule de livraison			25'000.00
Véhicule de livraison			25'000.00
3.5 tonnes à pont 4x4 grue	180'000.00		
<b>TOTAUX</b>	<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>195'000.00</b>

## 3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules

Vous trouverez ci-dessous un descriptif de la nouvelle acquisition d'un véhicule faisant l'objet du présent préavis :

### 3.1. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, un véhicule fait l'objet d'une nouvelle acquisition durant les années 2014 à 2016 :

#### 3.1.1. Service technique - Chapitre 410

##### 3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison

<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année d'acquisition</i>	2016
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

L'augmentation du nombre de chantiers communaux rend nécessaire l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour effectuer les différents relevés sur le terrain. L'unique véhicule de cette entité (cadastre) est utilisé pour le transport de personnes et d'outils. Par conséquent, il ne répond que partiellement aux besoins puisque le nombre de places et sa capacité de stockage sont limités. De même, depuis 2010, le cadastre forme un apprenti qui doit également pouvoir se déplacer sur les chantiers.

Cet achat supplémentaire est compensé par la suppression d'un véhicule du service électrique.

### 3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des acquisitions de nouveaux véhicules :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<i>Direction des travaux et des services industriels</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>25'000.00</i>
Véhicule de livraison			25'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>

## 4. Incidences financières

Services	Véhicules	2014 (en CHF)	2015 (en CHF)	2016 (en CHF)	Coût total (TTC) (en CHF)
<b>300 - service administratif et technique</b>		<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>	<b>160'000.00</b>
	Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
	Véhicule utilitaire (camionnette)	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
	Véhicule tourisme léger	0.00	0.00	40'000.00	40'000.00
<b>441 - Parcs, promenades et cimetières</b>		<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>370'000.00</b>
	Porte outils multi bennes	220'000.00	0.00	0.00	220'000.00
	Tracteur	0.00	0.00	80'000.00	80'000.00
	Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
<b>410 - Service technique</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>431 - Voirie</b>		<b>140'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>165'000.00</b>
	Véhicule de tourisme	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00	0.00	0.00	140'000.00
<b>812 - Service des eaux</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>823 - Service électrique</b>		<b>180'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>180'000.00</b>
	Petit camion 3.5t à pont 4x4	180'000.00	0.00	0.00	180'000.00
<b>Total du crédit demandé</b>		<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>950'000.00</b>

Les véhicules mentionnés dans le tableau ci-dessus, seront amortis sur une période maximale de cinq ans.

Il est important de préciser que les montants mentionnés dans le présent préavis sont indicatifs, souvent calculés sur la base de devis provenant d'un seul fournisseur.

Cependant, des appels d'offre seront établis avant chaque attribution, permettant ainsi à notre Commune d'obtenir les meilleures conditions possibles, tant au niveau financier qu'aux niveaux technique et environnemental. De plus, l'acquisition des véhicules que l'on peut qualifier de standards (véhicules de livraison et véhicules de tourisme) se fera de manière groupée, permettant ainsi à la Commune d'obtenir les meilleures conditions financières possibles. Quant aux véhicules répondant à des besoins particuliers (tracteurs, camions, ...), ils seront acquis séparément, en fonction des spécificités techniques inhérentes à leur utilisation.

---

## 5. Développement durable

---

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

### 5.1. Dimension économique

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. S'agissant pour une grande part de véhicules de renouvellement, les services ont cherché des véhicules correspondant à leur expérience.

Dans certains cas, le choix d'un véhicule plus performant du point de vue de la consommation de carburant et des émissions de polluants entraînera un surcoût ou limitera le choix des véhicules à disposition. Mais ce n'est pas systématique, dans la mesure où les exigences environnementales fixées correspondent déjà largement au marché pour certains véhicules. Il est aussi important de noter qu'un véhicule consommant moins, coûtera moins cher tout au long de son exploitation.

Le fait de présenter un préavis commun incitera les services à collaborer plus étroitement que par le passé, dans le processus d'achat.

### 5.2. Dimension environnementale

L'intégration d'exigences environnementales minimum (EtiquetteEnergie A ou B, norme Euro5) permettra d'orienter le choix vers les véhicules les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. Force est malgré tout de constater que ces exigences ne pourront pas être remplies pour l'ensemble des véhicules, malgré les recherches effectuées.

Il est aussi à noter que les objectifs qui seront fixés touchant aux émissions sonores des véhicules et à la qualité environnementale des pneus seront plus difficiles à remplir en raison d'informations lacunaires et d'une moins grande offre sur le marché. Certains véhicules parviennent toutefois à remplir ces objectifs environnementaux supplémentaires, ce qui laisse espérer une évolution des marchés ces prochaines années. A noter également que l'exploitation des véhicules fournira l'occasion de choisir des pneus labellisés lors de leur renouvellement.

---

### **5.3. Dimension sociale**

L'ensemble des fournisseurs répondra au questionnaire relatif à leurs engagements sociaux et s'engageront ainsi à respecter au minimum les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse. La plupart forment des apprentis.

Si le questionnaire qui sera adressé aux fournisseurs permettra de mieux connaître leurs engagements sociaux et de les sensibiliser à l'importance de ces questions, il n'est, par contre, pas possible aujourd'hui d'évaluer les conditions sociales de production des véhicules. Cette production consiste en l'assemblage de centaines de pièces provenant de dizaines de fournisseurs dans le monde. Il est donc impossible de connaître les conditions de production de chacune de ces pièces, ce d'autant qu'aucun label n'existe dans ce domaine pour guider les choix.

---

## **6. Communication**

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

---

## **7. Programme de législature**

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

---

## **8. Conclusions**

Avec le présent préavis relatif à l'achat des véhicules à moteur pour les années 2014 à 2016, cela permettra au Conseil communal de débattre pour la deuxième fois du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services. D'autre part, la Municipalité présente un préavis commun à trois directions qui, de ce fait, engageront un processus de collaboration fructueux dans le cadre de l'achat de leurs véhicules. Enfin, elle intégrera, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules.

Cette manière de procéder relève donc, d'un processus d'apprentissage collectif que la Municipalité est heureuse de partager avec le Conseil communal. Elle est persuadée de l'impact positif de la méthode adoptée, tant du point de vue de la transparence des choix, que de la collaboration entre services ou de la qualité écologique des véhicules achetés.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 02-2014 du 11 décembre 2013,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 950'000.00 TTC, pour l'achat des véhicules suivants :

1.1	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.1)	CHF	70'000.00
1.2	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.2)	CHF	50'000.00
1.3	un véhicule tourisme léger (chapitre 2.1.1.3)	CHF	40'000.00
1.4	un porte outils multi-bennes (chapitre 2.2.1.1)	CHF	220'000.00
1.5	un tracteur (chapitre 2.2.1.2)	CHF	80'000.00
1.6	un véhicule utilitaire 4x4 (chapitre 2.2.1.3)	CHF	70'000.00
1.7	un véhicule de tourisme (chapitre 2.3.1.1)	CHF	25'000.00
1.8	un 3.5t à pont bâché 4x4 (chapitre 2.3.1.2)	CHF	140'000.00
1.9	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.1)	CHF	25'000.00
1.10	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.2)	CHF	25'000.00
1.11	un petit camion de 3.5t à pont 4x4, grue (chapitre 2.3.3.1)	CHF	180'000.00
1.12	un véhicule de livraison (chapitre 3.1.1.1)	CHF	25'000.00

2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

## Préavis N° 02 - 2014 au Conseil communal

**Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les  
années 2014 à 2016**

**Crédit demandé CHF 950'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 11 décembre 2013

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Description des véhicules de remplacement</b>	<b>4</b>
<b>2.1.</b>	<b>Direction des domaines, gérances et sports</b>	<b>4</b>
2.1.1.	Service administratif et technique - Chapitre 300	4
2.1.1.1.	Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz	4
2.1.1.2.	Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace	5
2.1.1.3.	Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru	6
<b>2.2.</b>	<b>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</b>	<b>6</b>
2.2.1.	Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441	6
2.2.1.1.	Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA	6
2.2.1.2.	Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere	8
2.2.1.3.	Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo	8
<b>2.3.</b>	<b>Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>9</b>
2.3.1.	Voirie - Chapitre 431	9
2.3.1.1.	Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy	9
2.3.1.2.	Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser	10
2.3.2.	Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812	11
2.3.2.1.	Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo	11
2.3.2.2.	Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar	11
2.3.3.	Services industriels - Service électrique - Chapitre 823	12
2.3.3.1.	Remplacement petit camion grue - Puch	12
<b>2.4.</b>	<b>Véhicules de remplacement - Récapitulatif</b>	<b>13</b>
<b>3.</b>	<b>Description des nouvelles acquisitions de véhicules</b>	<b>13</b>
<b>3.1.</b>	<b>Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>14</b>
3.1.1.	Service technique - Chapitre 410	14
3.1.1.1.	Acquisition nouveau véhicule de livraison	14
<b>3.2.</b>	<b>Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif</b>	<b>14</b>
<b>4.</b>	<b>Incidences financières</b>	<b>15</b>
<b>5.</b>	<b>Développement durable</b>	<b>16</b>
<b>5.1.</b>	<b>Dimension économique</b>	<b>16</b>
<b>5.2.</b>	<b>Dimension environnementale</b>	<b>16</b>
<b>5.3.</b>	<b>Dimension sociale</b>	<b>17</b>
<b>6.</b>	<b>Communication</b>	<b>17</b>
<b>7.</b>	<b>Programme de législature</b>	<b>17</b>
<b>8.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>17</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet du préavis

---

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal le crédit nécessaire à l'acquisition et au renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des différents services concernés pour les années 2014 à 2016.

Historiquement, avant l'année 2012, les renouvellements de véhicules de l'administration communale se faisaient au travers du budget de fonctionnement et étaient financés par un fonds de réserve y relatif. En effet, auparavant, les montants relatifs à l'achat de véhicules étaient comptabilisés dans les différents services composant l'administration communale.

De plus, suite à un contrôle TVA qui s'est déroulé sur notre Commune, il s'est avéré, que dans certaines circonstances, le financement de l'acquisition de véhicules par le biais d'un fonds de renouvellement pouvait poser quelques problèmes.

Le dépôt d'un préavis pour le renouvellement de véhicules constitue donc une méthode de procéder relativement récente. En effet, le premier préavis de ce type était le préavis n°03-2012 qui prévoyait une somme totale de CHF 1'056'774.00 pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules. Il se trouve que ce préavis arrive à son terme et qu'il a été bouclé (voir communication n° 22-2013).

Par conséquent, la Municipalité a décidé de présenter un nouveau préavis afin de couvrir les besoins en renouvellements et acquisitions de véhicules à moteur, pour la période 2014 à 2016. La Municipalité a opté pour ce mode de faire par souci de transparence envers le Conseil communal. Ainsi, avec cette méthodologie, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble et une justification pour chacun des véhicules que la Ville de Pully prévoit de renouveler ou d'acquérir. En effet, l'acquisition de véhicules par voie budgétaire ne permet pas aux membres du Conseil d'avoir une vue globale de la politique de renouvellement et d'acquisition des véhicules communaux.

La Municipalité a prévu que ce type de préavis commun puisse couvrir le renouvellement de l'ensemble des véhicules et accessoires, ainsi que les nouvelles acquisitions de voitures et véhicules utilitaires et d'entretien qui font l'objet d'une immatriculation.

Les véhicules engagés dans les travaux d'exploitation des services techniques sont soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mises en marche/arrêt, courtes distances à parcourir, charges régulières et très variables). La durée d'amortissement pour la plupart des véhicules est de 8 à 12 ans.

Pour les années 2014 à 2016, ce sont ainsi 12 véhicules proposés à l'achat (5 en 2014, 1 en 2015 et 6 en 2016), dont un est une nouvelle acquisition.

Il est à relever que ce préavis figure au plan des investissements pour les années 2013 à 2017 pour la somme de CHF 1'000'000.00 (objet n°22).

Le parc de véhicules de notre Commune est vieillissant. En effet, l'âge moyen de celui-ci est d'environ 8 ans. Un nombre de plus en plus nombreux de véhicules tombe en panne et génère des coûts non négligeables en terme de réparation. Par conséquent, ces prochaines années, un effort important devra être apporté au niveau du renouvellement des véhicules communaux.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

Dans le chapitre suivant, chaque véhicule fait l'objet d'une brève description.

## 2. Description des véhicules de remplacement

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des véhicules de remplacement faisant l'objet du présent préavis :

### 2.1. Direction des domaines, gérances et sports

En ce qui concerne la Direction des domaines, gérances et sports, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014, 2015 et 2016 :

#### 2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300

##### 2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz

##### Véhicule utilisé actuellement

<b>Marque et modèle</b>	Mercedes Benz 314
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	1997
<b>Nombre de kilomètres</b>	121'300

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises, d'outils ainsi que d'œuvres pour les musées.

Etant âgé de plus de 16 ans, ce véhicule est en fin de vie. De nombreuses réparations devront être entreprises, notamment au niveau de la carrosserie. Un devis a été établi et,

il se monte à la somme approximative de CHF 7'000.00. Dans ces conditions, la Municipalité estime qu'il est préférable d'acquérir un nouveau véhicule dont les charges d'entretien seront moins élevées et le nouveau véhicule plus adapté à l'utilisation actuelle.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges. Il devra être équipé d'un long pont.

#### **2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace**

#### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Hiace 2.7
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	2000
<i>Nombre de kilomètres</i>	80'000

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises et de personnes.

Etant âgé de plus de 13 ans, ce véhicule est également en fin de vie. D'ailleurs, diverses réparations conséquentes devront intervenir ces prochaines années. Dans ce contexte, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2015
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	50'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges.

De plus, il devra être en mesure d'accéder à des endroits limités en hauteur, notamment les parkings.

**2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Subaru J. Forester 2.0 4WD
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre de kilomètres</b>	77'000

Ce véhicule est principalement utilisé par le contremaître et le chef d'équipe lors de dépannages et rendez-vous de chantier.

Etant âgé de plus de 12 ans, ce véhicule devra subir ces prochaines années de nombreuses réparations. Par conséquent, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	40'000.00

Ce véhicule doit également permettre de pratiquer des livraisons ainsi que de transporter du matériel. De plus, il est équipé d'outillage.

**2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique**

En ce qui concerne la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

**2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441****2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	AUSA DV 17c
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2003
<b>Nombre d'heures de service</b>	841

Ce véhicule commence à être vétuste et de plus, il ne correspond plus aux besoins actuels. Pour ces raisons, son utilisation ne dépasse guère la moitié de l'année. Il est important de préciser qu'initialement, ce véhicule a été prévu pour une utilisation spécifique au Port de Pully. A l'heure actuelle, il est utilisé sur l'ensemble du territoire, principalement pour les arrosages des plantations. Il est équipé d'un moteur peu puissant (17 CV) et par conséquent, ne peut se déplacer qu'à une vitesse très réduite (25 km heure au maximum).

### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Porte outils multi-bennes sur châssis balayeuse
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	220'000.00

Le véhicule de remplacement devra être en mesure d'accomplir toutes les tâches en lien avec les parcs et promenades. Ceci implique qu'il fasse office de porte-outils et qu'il soit doté d'une multi-benne compacte. De plus, il devra être en mesure de circuler sur les trottoirs.

Ce véhicule très polyvalent sera équipé d'un système d'arrosage pour l'été ainsi que d'une installation de déneigement pour l'hiver.

Le véhicule de remplacement est un porte outil sur un châssis de balayeuse qui permet non seulement de remplacer le véhicule mentionné ci-dessus mais à terme, également un autre tracteur qui arrivera prochainement en fin de vie.

Ce véhicule est plus adapté à notre utilisation actuelle grâce à ses dimensions plus petites, ce qui lui permet de circuler sur les trottoirs. De plus, sa puissance nettement plus importante lui permet de se déplacer sur tout le territoire de la Ville alors que le véhicule actuel n'opérait que dans la région du Port.

Actuellement, un autre tracteur est stationné à l'année, dans le bâtiment de la Damataire pour une utilisation quasi exclusive pour des travaux de déneigement. Ce remplacement permettra une utilisation plus rationnelle des véhicules à disposition entre la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et la Direction des travaux et des services industriels pour les périodes hivernales et estivales.

Ainsi, il s'agit d'un véhicule multi-benne : benne basse pour les matériaux, benne grillagée haute pour les végétaux et les feuilles, benne d'arrosage avec un réservoir de capacité augmentée à 1'500 litres (500 litres de plus que le véhicule actuel).

Equipé d'un lift, ce véhicule laisse la possibilité de poser les bennes à terre, ce qui n'est pas le cas de tous les véhicules de ce type. Ceci a pour conséquence une amélioration du confort et de la sécurité au travail pour les collaborateurs.

Pour terminer, il permet l'utilisation de plusieurs agrégats tels qu'une lame à neige, une rampe d'arrosage, une laveuse, une faucheuse, une saleuse ainsi qu'un réservoir d'eau.

**2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	John Deere 4400
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre d'heures de service</b>	1'910

Ce véhicule a plus de 12 ans et arrive en fin de vie. En effet, de nombreuses réparations sont à prévoir ces prochaines années. Il est utilisé pour des travaux d'entretien des espaces verts tels que la tonte, le transport d'outils et de matériel. Ce véhicule fera l'objet d'une reprise par le vendeur.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Tracteur
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	80'000.00

Le véhicule de remplacement sera équipé d'une remorque. Il sera également utilisé pour le déneigement des trottoirs d'un secteur de la Ville.

**2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Renault Kangoo 1.5
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	2007
<b>Nombre d'heures de kilomètres</b>	80'200

Ce véhicule n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui. En effet, il n'est pas assez puissant et ne permet pas de tracter une remorque. De plus, il manque de place pour le transfert simultané des collaborateurs et du matériel.

D'importants travaux d'entretien sont à prévoir, notamment le remplacement de la courroie de distribution. Il est à noter que ce véhicule devra faire l'objet d'une expertise d'ici la moitié de l'année 2014.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule sera utilisé pour tous les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que pour le transport d'outils, de matériel et de personnes.

Il permet le transport de 7 personnes. De plus, sa capacité de chargement est largement augmentée et sécurisée. En effet, le matériel peut être stocké à l'intérieur et par conséquent, dans un espace totalement fermé, ce qui n'est pas le cas avec le véhicule utilisé actuellement (transport de 5 personnes, outils stockés directement sur la benne ouverte).

Il est à noter que la puissance ainsi que la capacité de remorquage de ce véhicule de remplacement sont augmentées afin d'être en mesure d'opérer des transferts dans la Ville ou des déplacements de nos divers engins (pelle rétro et chargeuse). Des véhicule du type « Kangoo » ne permettent pas de tracter une telle charge. D'ailleurs la capacité de remorquage et le poids total en charge sont nettement supérieurs pour ce type de véhicule.

Au besoin, il peut également être équipé d'un treuil ainsi que d'une lame à neige.

### 2.3. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, cinq véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

#### 2.3.1. Voirie - Chapitre 431

##### 2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Subaru Legacy 2.0 4WD
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	1994
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	148'000

Le véhicule actuellement utilisé l'est de manière quotidienne. Il est âgé de 20 ans et par conséquent, arrive en fin de vie. Il est utilisé pour les « alarmes neige », pour le contrôle de l'état des chaussées ainsi que pour la surveillance des fouilles sur le domaine public.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser toutes les tâches mentionnées ci-dessus.

**2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Land Cruiser HZJ 75
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	1997
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	216'000

Le véhicule utilisé actuellement est fortement sollicité et arrive en fin de vie. De plus, il n'est plus conforme aux règles de sécurité actuelles (banquettes latérales).

Il est principalement utilisé pour le transport de matériel et de personnes, ainsi que pour le déneigement.

Il s'agit d'un des véhicules les plus utilisés du service de la voirie et c'est un élément essentiel du déneigement des grands axes de la Commune.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	3.5 tonnes à pont bâché, double cabine 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	140'000.00

Le véhicule de remplacement ne sera plus le même car les fournisseurs ne proposent plus de véhicules similaires. Le véhicule proposé, bien que d'un modèle différent, permettra de réaliser toutes les tâches du véhicule actuel et ce, avec la même efficacité.

**2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812****2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Renault Kangoo 1.5 dCi
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2008
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	46'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2015.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

**2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Nissan Kubistar DCI 70
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2007
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	54'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2014.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

### 2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823

#### 2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch

##### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Puch 230 GE
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion grue
<i>Année de mise en circulation</i>	1992
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	72'000

Le véhicule actuel arrive en fin de vie. Il est utilisé pour le transport et le tractage de matériel encombrant et lourd (bobine de câble, armoire électrique, transformateur), ainsi que pour les travaux nécessitant une grue. Il est à noter que sa consommation en carburant est particulièrement élevée.

##### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion de 3.5t à pont, 4x4, grue
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	180'000.00

Le véhicule proposé, bien que d'un modèle quelque peu différent, permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien avec la même efficacité. En outre, il permettra de transporter le matériel actuellement stocké dans un autre véhicule et de supprimer ce dernier (Citroën Jumpy) qui n'est pas adapté aux besoins du Service électrique.

Ainsi, le nouveau camion remplacera deux véhicules. Par conséquent, le Citroën Jumpy, relativement récent (2010), sera transféré au Service des eaux ou au Service de l'assainissement des eaux usées.

## 2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des véhicules de remplacement :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<b><i>Direction des domaines, gérances et sports</i></b>	<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00		
Véhicule utilitaire (camionnette)		50'000.00	
Véhicule de tourisme léger			40'000.00
<b><i>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</i></b>	<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>
Porte outils multi bennes	220'000.00		
Tracteur			80'000.00
Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00		
<b><i>Direction des travaux et des services industriels</i></b>	<b>320'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>75'000.00</b>
Véhicule de tourisme			25'000.00
3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00		
Véhicule de livraison			25'000.00
Véhicule de livraison			25'000.00
3.5 tonnes à pont 4x4 grue	180'000.00		
<b>TOTAUX</b>	<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>195'000.00</b>

## 3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules

Vous trouverez ci-dessous un descriptif de la nouvelle acquisition d'un véhicule faisant l'objet du présent préavis :

### 3.1. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, un véhicule fait l'objet d'une nouvelle acquisition durant les années 2014 à 2016 :

#### 3.1.1. Service technique - Chapitre 410

##### 3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison

<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année d'acquisition</i>	2016
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

L'augmentation du nombre de chantiers communaux rend nécessaire l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour effectuer les différents relevés sur le terrain. L'unique véhicule de cette entité (cadastre) est utilisé pour le transport de personnes et d'outils. Par conséquent, il ne répond que partiellement aux besoins puisque le nombre de places et sa capacité de stockage sont limités. De même, depuis 2010, le cadastre forme un apprenti qui doit également pouvoir se déplacer sur les chantiers.

Cet achat supplémentaire est compensé par la suppression d'un véhicule du service électrique.

### 3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des acquisitions de nouveaux véhicules :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<i>Direction des travaux et des services industriels</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>25'000.00</i>
Véhicule de livraison			25'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>

## 4. Incidences financières

Services	Véhicules	2014 (en CHF)	2015 (en CHF)	2016 (en CHF)	Coût total (TTC) (en CHF)
<b>300 - service administratif et technique</b>		<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>	<b>160'000.00</b>
	Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
	Véhicule utilitaire (camionnette)	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
	Véhicule tourisme léger	0.00	0.00	40'000.00	40'000.00
<b>441 - Parcs, promenades et cimetières</b>		<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>370'000.00</b>
	Porte outils multi bennes	220'000.00	0.00	0.00	220'000.00
	Tracteur	0.00	0.00	80'000.00	80'000.00
	Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
<b>410 - Service technique</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>431 - Voirie</b>		<b>140'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>165'000.00</b>
	Véhicule de tourisme	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00	0.00	0.00	140'000.00
<b>812 - Service des eaux</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>823 - Service électrique</b>		<b>180'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>180'000.00</b>
	Petit camion 3.5t à pont 4x4	180'000.00	0.00	0.00	180'000.00
<b>Total du crédit demandé</b>		<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>950'000.00</b>

Les véhicules mentionnés dans le tableau ci-dessus, seront amortis sur une période maximale de cinq ans.

Il est important de préciser que les montants mentionnés dans le présent préavis sont indicatifs, souvent calculés sur la base de devis provenant d'un seul fournisseur.

Cependant, des appels d'offre seront établis avant chaque attribution, permettant ainsi à notre Commune d'obtenir les meilleures conditions possibles, tant au niveau financier qu'aux niveaux technique et environnemental. De plus, l'acquisition des véhicules que l'on peut qualifier de standards (véhicules de livraison et véhicules de tourisme) se fera de manière groupée, permettant ainsi à la Commune d'obtenir les meilleures conditions financières possibles. Quant aux véhicules répondant à des besoins particuliers (tracteurs, camions, ...), ils seront acquis séparément, en fonction des spécificités techniques inhérentes à leur utilisation.

---

## 5. Développement durable

---

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

### 5.1. Dimension économique

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. S'agissant pour une grande part de véhicules de renouvellement, les services ont cherché des véhicules correspondant à leur expérience.

Dans certains cas, le choix d'un véhicule plus performant du point de vue de la consommation de carburant et des émissions de polluants entraînera un surcoût ou limitera le choix des véhicules à disposition. Mais ce n'est pas systématique, dans la mesure où les exigences environnementales fixées correspondent déjà largement au marché pour certains véhicules. Il est aussi important de noter qu'un véhicule consommant moins, coûtera moins cher tout au long de son exploitation.

Le fait de présenter un préavis commun incitera les services à collaborer plus étroitement que par le passé, dans le processus d'achat.

### 5.2. Dimension environnementale

L'intégration d'exigences environnementales minimum (EtiquetteEnergie A ou B, norme Euro5) permettra d'orienter le choix vers les véhicules les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. Force est malgré tout de constater que ces exigences ne pourront pas être remplies pour l'ensemble des véhicules, malgré les recherches effectuées.

Il est aussi à noter que les objectifs qui seront fixés touchant aux émissions sonores des véhicules et à la qualité environnementale des pneus seront plus difficiles à remplir en raison d'informations lacunaires et d'une moins grande offre sur le marché. Certains véhicules parviennent toutefois à remplir ces objectifs environnementaux supplémentaires, ce qui laisse espérer une évolution des marchés ces prochaines années. A noter également que l'exploitation des véhicules fournira l'occasion de choisir des pneus labellisés lors de leur renouvellement.

---

### **5.3. Dimension sociale**

L'ensemble des fournisseurs répondra au questionnaire relatif à leurs engagements sociaux et s'engageront ainsi à respecter au minimum les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse. La plupart forment des apprentis.

Si le questionnaire qui sera adressé aux fournisseurs permettra de mieux connaître leurs engagements sociaux et de les sensibiliser à l'importance de ces questions, il n'est, par contre, pas possible aujourd'hui d'évaluer les conditions sociales de production des véhicules. Cette production consiste en l'assemblage de centaines de pièces provenant de dizaines de fournisseurs dans le monde. Il est donc impossible de connaître les conditions de production de chacune de ces pièces, ce d'autant qu'aucun label n'existe dans ce domaine pour guider les choix.

---

## **6. Communication**

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

---

## **7. Programme de législature**

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

---

## **8. Conclusions**

Avec le présent préavis relatif à l'achat des véhicules à moteur pour les années 2014 à 2016, cela permettra au Conseil communal de débattre pour la deuxième fois du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services. D'autre part, la Municipalité présente un préavis commun à trois directions qui, de ce fait, engageront un processus de collaboration fructueux dans le cadre de l'achat de leurs véhicules. Enfin, elle intégrera, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules.

Cette manière de procéder relève donc, d'un processus d'apprentissage collectif que la Municipalité est heureuse de partager avec le Conseil communal. Elle est persuadée de l'impact positif de la méthode adoptée, tant du point de vue de la transparence des choix, que de la collaboration entre services ou de la qualité écologique des véhicules achetés.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 02-2014 du 11 décembre 2013,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 950'000.00 TTC, pour l'achat des véhicules suivants :

1.1	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.1)	CHF	70'000.00
1.2	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.2)	CHF	50'000.00
1.3	un véhicule tourisme léger (chapitre 2.1.1.3)	CHF	40'000.00
1.4	un porte outils multi-bennes (chapitre 2.2.1.1)	CHF	220'000.00
1.5	un tracteur (chapitre 2.2.1.2)	CHF	80'000.00
1.6	un véhicule utilitaire 4x4 (chapitre 2.2.1.3)	CHF	70'000.00
1.7	un véhicule de tourisme (chapitre 2.3.1.1)	CHF	25'000.00
1.8	un 3.5t à pont bâché 4x4 (chapitre 2.3.1.2)	CHF	140'000.00
1.9	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.1)	CHF	25'000.00
1.10	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.2)	CHF	25'000.00
1.11	un petit camion de 3.5t à pont 4x4, grue (chapitre 2.3.3.1)	CHF	180'000.00
1.12	un véhicule de livraison (chapitre 3.1.1.1)	CHF	25'000.00

2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

**Préavis N° 02 - 2014**  
au Conseil communal

**Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les  
années 2014 à 2016**

**Crédit demandé CHF 950'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- **Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic**

Pully, le 11 décembre 2013

## Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2. Description des véhicules de remplacement</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Direction des domaines, gérances et sports</b>	<b>4</b>
2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300	4
2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz	4
2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace	5
2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru	6
<b>2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</b>	<b>6</b>
2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441	6
2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA	6
2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere	8
2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo	8
<b>2.3. Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>9</b>
2.3.1. Voirie - Chapitre 431	9
2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy	9
2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser	10
2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812	11
2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo	11
2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar	11
2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823	12
2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch	12
<b>2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif</b>	<b>13</b>
<b>3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules</b>	<b>13</b>
<b>3.1. Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>14</b>
3.1.1. Service technique - Chapitre 410	14
3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison	14
<b>3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif</b>	<b>14</b>
<b>4. Incidences financières</b>	<b>15</b>
<b>5. Développement durable</b>	<b>16</b>
5.1. Dimension économique	16
5.2. Dimension environnementale	16
5.3. Dimension sociale	17
<b>6. Communication</b>	<b>17</b>
<b>7. Programme de législature</b>	<b>17</b>
<b>8. Conclusions</b>	<b>17</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet du préavis

---

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal le crédit nécessaire à l'acquisition et au renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des différents services concernés pour les années 2014 à 2016.

Historiquement, avant l'année 2012, les renouvellements de véhicules de l'administration communale se faisaient au travers du budget de fonctionnement et étaient financés par un fonds de réserve y relatif. En effet, auparavant, les montants relatifs à l'achat de véhicules étaient comptabilisés dans les différents services composant l'administration communale.

De plus, suite à un contrôle TVA qui s'est déroulé sur notre Commune, il s'est avéré, que dans certaines circonstances, le financement de l'acquisition de véhicules par le biais d'un fonds de renouvellement pouvait poser quelques problèmes.

Le dépôt d'un préavis pour le renouvellement de véhicules constitue donc une méthode de procéder relativement récente. En effet, le premier préavis de ce type était le préavis n°03-2012 qui prévoyait une somme totale de CHF 1'056'774.00 pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules. Il se trouve que ce préavis arrive à son terme et qu'il a été bouclé (voir communication n° 22-2013).

Par conséquent, la Municipalité a décidé de présenter un nouveau préavis afin de couvrir les besoins en renouvellements et acquisitions de véhicules à moteur, pour la période 2014 à 2016. La Municipalité a opté pour ce mode de faire par souci de transparence envers le Conseil communal. Ainsi, avec cette méthodologie, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble et une justification pour chacun des véhicules que la Ville de Pully prévoit de renouveler ou d'acquérir. En effet, l'acquisition de véhicules par voie budgétaire ne permet pas aux membres du Conseil d'avoir une vue globale de la politique de renouvellement et d'acquisition des véhicules communaux.

La Municipalité a prévu que ce type de préavis commun puisse couvrir le renouvellement de l'ensemble des véhicules et accessoires, ainsi que les nouvelles acquisitions de voitures et véhicules utilitaires et d'entretien qui font l'objet d'une immatriculation.

Les véhicules engagés dans les travaux d'exploitation des services techniques sont soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mises en marche/arrêt, courtes distances à parcourir, charges régulières et très variables). La durée d'amortissement pour la plupart des véhicules est de 8 à 12 ans.

Pour les années 2014 à 2016, ce sont ainsi 12 véhicules proposés à l'achat (5 en 2014, 1 en 2015 et 6 en 2016), dont un est une nouvelle acquisition.

Il est à relever que ce préavis figure au plan des investissements pour les années 2013 à 2017 pour la somme de CHF 1'000'000.00 (objet n°22).

Le parc de véhicules de notre Commune est vieillissant. En effet, l'âge moyen de celui-ci est d'environ 8 ans. Un nombre de plus en plus nombreux de véhicules tombe en panne et génère des coûts non négligeables en terme de réparation. Par conséquent, ces prochaines années, un effort important devra être apporté au niveau du renouvellement des véhicules communaux.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

Dans le chapitre suivant, chaque véhicule fait l'objet d'une brève description.

## 2. Description des véhicules de remplacement

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des véhicules de remplacement faisant l'objet du présent préavis :

### 2.1. Direction des domaines, gérances et sports

En ce qui concerne la Direction des domaines, gérances et sports, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014, 2015 et 2016 :

#### 2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300

##### 2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz

###### Véhicule utilisé actuellement

<b>Marque et modèle</b>	Mercedes Benz 314
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	1997
<b>Nombre de kilomètres</b>	121'300

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises, d'outils ainsi que d'œuvres pour les musées.

Etant âgé de plus de 16 ans, ce véhicule est en fin de vie. De nombreuses réparations devront être entreprises, notamment au niveau de la carrosserie. Un devis a été établi et,

il se monte à la somme approximative de CHF 7'000.00. Dans ces conditions, la Municipalité estime qu'il est préférable d'acquérir un nouveau véhicule dont les charges d'entretien seront moins élevées et le nouveau véhicule plus adapté à l'utilisation actuelle.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges. Il devra être équipé d'un long pont.

#### **2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace**

#### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Hiace 2.7
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	2000
<i>Nombre de kilomètres</i>	80'000

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises et de personnes.

Etant âgé de plus de 13 ans, ce véhicule est également en fin de vie. D'ailleurs, diverses réparations conséquentes devront intervenir ces prochaines années. Dans ce contexte, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2015
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	50'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges.

De plus, il devra être en mesure d'accéder à des endroits limités en hauteur, notamment les parkings.

**2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Subaru J. Forester 2.0 4WD
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre de kilomètres</b>	77'000

Ce véhicule est principalement utilisé par le contremaître et le chef d'équipe lors de dépannages et rendez-vous de chantier.

Etant âgé de plus de 12 ans, ce véhicule devra subir ces prochaines années de nombreuses réparations. Par conséquent, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	40'000.00

Ce véhicule doit également permettre de pratiquer des livraisons ainsi que de transporter du matériel. De plus, il est équipé d'outillage.

**2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique**

En ce qui concerne la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

**2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441****2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	AUSA DV 17c
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2003
<b>Nombre d'heures de service</b>	841

Ce véhicule commence à être vétuste et de plus, il ne correspond plus aux besoins actuels. Pour ces raisons, son utilisation ne dépasse guère la moitié de l'année. Il est important de préciser qu'initialement, ce véhicule a été prévu pour une utilisation spécifique au Port de Pully. A l'heure actuelle, il est utilisé sur l'ensemble du territoire, principalement pour les arrosages des plantations. Il est équipé d'un moteur peu puissant (17 CV) et par conséquent, ne peut se déplacer qu'à une vitesse très réduite (25 km heure au maximum).

### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Porte outils multi-bennes sur châssis balayeuse
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	220'000.00

Le véhicule de remplacement devra être en mesure d'accomplir toutes les tâches en lien avec les parcs et promenades. Ceci implique qu'il fasse office de porte-outils et qu'il soit doté d'une multi-benne compacte. De plus, il devra être en mesure de circuler sur les trottoirs.

Ce véhicule très polyvalent sera équipé d'un système d'arrosage pour l'été ainsi que d'une installation de déneigement pour l'hiver.

Le véhicule de remplacement est un porte outil sur un châssis de balayeuse qui permet non seulement de remplacer le véhicule mentionné ci-dessus mais à terme, également un autre tracteur qui arrivera prochainement en fin de vie.

Ce véhicule est plus adapté à notre utilisation actuelle grâce à ses dimensions plus petites, ce qui lui permet de circuler sur les trottoirs. De plus, sa puissance nettement plus importante lui permet de se déplacer sur tout le territoire de la Ville alors que le véhicule actuel n'opérait que dans la région du Port.

Actuellement, un autre tracteur est stationné à l'année, dans le bâtiment de la Damataire pour une utilisation quasi exclusive pour des travaux de déneigement. Ce remplacement permettra une utilisation plus rationnelle des véhicules à disposition entre la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et la Direction des travaux et des services industriels pour les périodes hivernales et estivales.

Ainsi, il s'agit d'un véhicule multi-benne : benne basse pour les matériaux, benne grillagée haute pour les végétaux et les feuilles, benne d'arrosage avec un réservoir de capacité augmentée à 1'500 litres (500 litres de plus que le véhicule actuel).

Equipé d'un lift, ce véhicule laisse la possibilité de poser les bennes à terre, ce qui n'est pas le cas de tous les véhicules de ce type. Ceci a pour conséquence une amélioration du confort et de la sécurité au travail pour les collaborateurs.

Pour terminer, il permet l'utilisation de plusieurs agrégats tels qu'une lame à neige, une rampe d'arrosage, une laveuse, une faucheuse, une saleuse ainsi qu'un réservoir d'eau.

**2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	John Deere 4400
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre d'heures de service</b>	1'910

Ce véhicule a plus de 12 ans et arrive en fin de vie. En effet, de nombreuses réparations sont à prévoir ces prochaines années. Il est utilisé pour des travaux d'entretien des espaces verts tels que la tonte, le transport d'outils et de matériel. Ce véhicule fera l'objet d'une reprise par le vendeur.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Tracteur
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	80'000.00

Le véhicule de remplacement sera équipé d'une remorque. Il sera également utilisé pour le déneigement des trottoirs d'un secteur de la Ville.

**2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Renault Kangoo 1.5
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	2007
<b>Nombre d'heures de kilomètres</b>	80'200

Ce véhicule n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui. En effet, il n'est pas assez puissant et ne permet pas de tracter une remorque. De plus, il manque de place pour le transfert simultané des collaborateurs et du matériel.

D'importants travaux d'entretien sont à prévoir, notamment le remplacement de la courroie de distribution. Il est à noter que ce véhicule devra faire l'objet d'une expertise d'ici la moitié de l'année 2014.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule sera utilisé pour tous les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que pour le transport d'outils, de matériel et de personnes.

Il permet le transport de 7 personnes. De plus, sa capacité de chargement est largement augmentée et sécurisée. En effet, le matériel peut être stocké à l'intérieur et par conséquent, dans un espace totalement fermé, ce qui n'est pas le cas avec le véhicule utilisé actuellement (transport de 5 personnes, outils stockés directement sur la benne ouverte).

Il est à noter que la puissance ainsi que la capacité de remorquage de ce véhicule de remplacement sont augmentées afin d'être en mesure d'opérer des transferts dans la Ville ou des déplacements de nos divers engins (pelle rétro et chargeuse). Des véhicule du type « Kangoo » ne permettent pas de tracter une telle charge. D'ailleurs la capacité de remorquage et le poids total en charge sont nettement supérieurs pour ce type de véhicule.

Au besoin, il peut également être équipé d'un treuil ainsi que d'une lame à neige.

### 2.3. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, cinq véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

#### 2.3.1. Voirie - Chapitre 431

##### 2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Subaru Legacy 2.0 4WD
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	1994
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	148'000

Le véhicule actuellement utilisé l'est de manière quotidienne. Il est âgé de 20 ans et par conséquent, arrive en fin de vie. Il est utilisé pour les « alarmes neige », pour le contrôle de l'état des chaussées ainsi que pour la surveillance des fouilles sur le domaine public.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser toutes les tâches mentionnées ci-dessus.

**2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Land Cruiser HZJ 75
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	1997
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	216'000

Le véhicule utilisé actuellement est fortement sollicité et arrive en fin de vie. De plus, il n'est plus conforme aux règles de sécurité actuelles (banquettes latérales).

Il est principalement utilisé pour le transport de matériel et de personnes, ainsi que pour le déneigement.

Il s'agit d'un des véhicules les plus utilisés du service de la voirie et c'est un élément essentiel du déneigement des grands axes de la Commune.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	3.5 tonnes à pont bâché, double cabine 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	140'000.00

Le véhicule de remplacement ne sera plus le même car les fournisseurs ne proposent plus de véhicules similaires. Le véhicule proposé, bien que d'un modèle différent, permettra de réaliser toutes les tâches du véhicule actuel et ce, avec la même efficacité.

**2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812****2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Renault Kangoo 1.5 dCi
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2008
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	46'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2015.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

**2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Nissan Kubistar DCI 70
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2007
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	54'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2014.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

### 2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823

#### 2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch

##### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Puch 230 GE
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion grue
<i>Année de mise en circulation</i>	1992
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	72'000

Le véhicule actuel arrive en fin de vie. Il est utilisé pour le transport et le tractage de matériel encombrant et lourd (bobine de câble, armoire électrique, transformateur), ainsi que pour les travaux nécessitant une grue. Il est à noter que sa consommation en carburant est particulièrement élevée.

##### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion de 3.5t à pont, 4x4, grue
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	180'000.00

Le véhicule proposé, bien que d'un modèle quelque peu différent, permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien avec la même efficacité. En outre, il permettra de transporter le matériel actuellement stocké dans un autre véhicule et de supprimer ce dernier (Citroën Jumpy) qui n'est pas adapté aux besoins du Service électrique.

Ainsi, le nouveau camion remplacera deux véhicules. Par conséquent, le Citroën Jumpy, relativement récent (2010), sera transféré au Service des eaux ou au Service de l'assainissement des eaux usées.

## 2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des véhicules de remplacement :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<b><i>Direction des domaines, gérances et sports</i></b>	<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00		
Véhicule utilitaire (camionnette)		50'000.00	
Véhicule de tourisme léger			40'000.00
<b><i>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</i></b>	<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>
Porte outils multi bennes	220'000.00		
Tracteur			80'000.00
Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00		
<b><i>Direction des travaux et des services industriels</i></b>	<b>320'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>75'000.00</b>
Véhicule de tourisme			25'000.00
3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00		
Véhicule de livraison			25'000.00
Véhicule de livraison			25'000.00
3.5 tonnes à pont 4x4 grue	180'000.00		
<b>TOTAUX</b>	<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>195'000.00</b>

## 3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules

Vous trouverez ci-dessous un descriptif de la nouvelle acquisition d'un véhicule faisant l'objet du présent préavis :

### 3.1. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, un véhicule fait l'objet d'une nouvelle acquisition durant les années 2014 à 2016 :

#### 3.1.1. Service technique - Chapitre 410

##### 3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison

Type de véhicule	Véhicule de livraison
Année d'acquisition	2016
Prix (en CHF) (TVA comprise)	25'000.00

L'augmentation du nombre de chantiers communaux rend nécessaire l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour effectuer les différents relevés sur le terrain. L'unique véhicule de cette entité (cadastre) est utilisé pour le transport de personnes et d'outils. Par conséquent, il ne répond que partiellement aux besoins puisque le nombre de places et sa capacité de stockage sont limités. De même, depuis 2010, le cadastre forme un apprenti qui doit également pouvoir se déplacer sur les chantiers.

Cet achat supplémentaire est compensé par la suppression d'un véhicule du service électrique.

### 3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des acquisitions de nouveaux véhicules :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<i>Direction des travaux et des services industriels</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>25'000.00</i>
Véhicule de livraison			25'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>

## 4. Incidences financières

Services	Véhicules	2014 (en CHF)	2015 (en CHF)	2016 (en CHF)	Coût total (TTC) (en CHF)
<b>300 - service administratif et technique</b>		<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>	<b>160'000.00</b>
	Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
	Véhicule utilitaire (camionnette)	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
	Véhicule tourisme léger	0.00	0.00	40'000.00	40'000.00
<b>441 - Parcs, promenades et cimetières</b>		<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>370'000.00</b>
	Porte outils multi bennes	220'000.00	0.00	0.00	220'000.00
	Tracteur	0.00	0.00	80'000.00	80'000.00
	Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
<b>410 - Service technique</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>431 - Voirie</b>		<b>140'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>165'000.00</b>
	Véhicule de tourisme	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00	0.00	0.00	140'000.00
<b>812 - Service des eaux</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>823 - Service électrique</b>		<b>180'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>180'000.00</b>
	Petit camion 3.5t à pont 4x4	180'000.00	0.00	0.00	180'000.00
<b>Total du crédit demandé</b>		<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>950'000.00</b>

Les véhicules mentionnés dans le tableau ci-dessus, seront amortis sur une période maximale de cinq ans.

Il est important de préciser que les montants mentionnés dans le présent préavis sont indicatifs, souvent calculés sur la base de devis provenant d'un seul fournisseur.

Cependant, des appels d'offre seront établis avant chaque attribution, permettant ainsi à notre Commune d'obtenir les meilleures conditions possibles, tant au niveau financier qu'aux niveaux technique et environnemental. De plus, l'acquisition des véhicules que l'on peut qualifier de standards (véhicules de livraison et véhicules de tourisme) se fera de manière groupée, permettant ainsi à la Commune d'obtenir les meilleures conditions financières possibles. Quant aux véhicules répondant à des besoins particuliers (tracteurs, camions, ...), ils seront acquis séparément, en fonction des spécificités techniques inhérentes à leur utilisation.

---

## 5. Développement durable

---

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

### 5.1. Dimension économique

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. S'agissant pour une grande part de véhicules de renouvellement, les services ont cherché des véhicules correspondant à leur expérience.

Dans certains cas, le choix d'un véhicule plus performant du point de vue de la consommation de carburant et des émissions de polluants entraînera un surcoût ou limitera le choix des véhicules à disposition. Mais ce n'est pas systématique, dans la mesure où les exigences environnementales fixées correspondent déjà largement au marché pour certains véhicules. Il est aussi important de noter qu'un véhicule consommant moins, coûtera moins cher tout au long de son exploitation.

Le fait de présenter un préavis commun incitera les services à collaborer plus étroitement que par le passé, dans le processus d'achat.

### 5.2. Dimension environnementale

L'intégration d'exigences environnementales minimum (EtiquetteEnergie A ou B, norme Euro5) permettra d'orienter le choix vers les véhicules les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. Force est malgré tout de constater que ces exigences ne pourront pas être remplies pour l'ensemble des véhicules, malgré les recherches effectuées.

Il est aussi à noter que les objectifs qui seront fixés touchant aux émissions sonores des véhicules et à la qualité environnementale des pneus seront plus difficiles à remplir en raison d'informations lacunaires et d'une moins grande offre sur le marché. Certains véhicules parviennent toutefois à remplir ces objectifs environnementaux supplémentaires, ce qui laisse espérer une évolution des marchés ces prochaines années. A noter également que l'exploitation des véhicules fournira l'occasion de choisir des pneus labellisés lors de leur renouvellement.

### **5.3. Dimension sociale**

L'ensemble des fournisseurs répondra au questionnaire relatif à leurs engagements sociaux et s'engageront ainsi à respecter au minimum les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse. La plupart forment des apprentis.

Si le questionnaire qui sera adressé aux fournisseurs permettra de mieux connaître leurs engagements sociaux et de les sensibiliser à l'importance de ces questions, il n'est, par contre, pas possible aujourd'hui d'évaluer les conditions sociales de production des véhicules. Cette production consiste en l'assemblage de centaines de pièces provenant de dizaines de fournisseurs dans le monde. Il est donc impossible de connaître les conditions de production de chacune de ces pièces, ce d'autant qu'aucun label n'existe dans ce domaine pour guider les choix.

## **6. Communication**

---

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

## **7. Programme de législature**

---

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

## **8. Conclusions**

---

Avec le présent préavis relatif à l'achat des véhicules à moteur pour les années 2014 à 2016, cela permettra au Conseil communal de débattre pour la deuxième fois du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services. D'autre part, la Municipalité présente un préavis commun à trois directions qui, de ce fait, engageront un processus de collaboration fructueux dans le cadre de l'achat de leurs véhicules. Enfin, elle intégrera, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules.

Cette manière de procéder relève donc, d'un processus d'apprentissage collectif que la Municipalité est heureuse de partager avec le Conseil communal. Elle est persuadée de l'impact positif de la méthode adoptée, tant du point de vue de la transparence des choix, que de la collaboration entre services ou de la qualité écologique des véhicules achetés.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 02-2014 du 11 décembre 2013,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 950'000.00 TTC, pour l'achat des véhicules suivants :

1.1	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.1)	CHF	70'000.00
1.2	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.2)	CHF	50'000.00
1.3	un véhicule tourisme léger (chapitre 2.1.1.3)	CHF	40'000.00
1.4	un porte outils multi-bennes (chapitre 2.2.1.1)	CHF	220'000.00
1.5	un tracteur (chapitre 2.2.1.2)	CHF	80'000.00
1.6	un véhicule utilitaire 4x4 (chapitre 2.2.1.3)	CHF	70'000.00
1.7	un véhicule de tourisme (chapitre 2.3.1.1)	CHF	25'000.00
1.8	un 3.5t à pont bâché 4x4 (chapitre 2.3.1.2)	CHF	140'000.00
1.9	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.1)	CHF	25'000.00
1.10	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.2)	CHF	25'000.00
1.11	un petit camion de 3.5t à pont 4x4, grue (chapitre 2.3.3.1)	CHF	180'000.00
1.12	un véhicule de livraison (chapitre 3.1.1.1)	CHF	25'000.00

2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

**Préavis N° 02 - 2014**  
au Conseil communal

**Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les  
années 2014 à 2016**

**Crédit demandé CHF 950'000.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 11 décembre 2013

## Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2. Description des véhicules de remplacement</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Direction des domaines, gérances et sports</b>	<b>4</b>
2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300	4
2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz	4
2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace	5
2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru	6
<b>2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</b>	<b>6</b>
2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441	6
2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA	6
2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere	8
2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo	8
<b>2.3. Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>9</b>
2.3.1. Voirie - Chapitre 431	9
2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy	9
2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser	10
2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812	11
2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo	11
2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar	11
2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823	12
2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch	12
<b>2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif</b>	<b>13</b>
<b>3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules</b>	<b>13</b>
<b>3.1. Direction des travaux et des services industriels</b>	<b>14</b>
3.1.1. Service technique - Chapitre 410	14
3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison	14
<b>3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif</b>	<b>14</b>
<b>4. Incidences financières</b>	<b>15</b>
<b>5. Développement durable</b>	<b>16</b>
5.1. Dimension économique	16
5.2. Dimension environnementale	16
5.3. Dimension sociale	17
<b>6. Communication</b>	<b>17</b>
<b>7. Programme de législature</b>	<b>17</b>
<b>8. Conclusions</b>	<b>17</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. Objet du préavis

---

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal le crédit nécessaire à l'acquisition et au renouvellement de l'ensemble des véhicules essentiels au fonctionnement des différents services concernés pour les années 2014 à 2016.

Historiquement, avant l'année 2012, les renouvellements de véhicules de l'administration communale se faisaient au travers du budget de fonctionnement et étaient financés par un fonds de réserve y relatif. En effet, auparavant, les montants relatifs à l'achat de véhicules étaient comptabilisés dans les différents services composant l'administration communale.

De plus, suite à un contrôle TVA qui s'est déroulé sur notre Commune, il s'est avéré, que dans certaines circonstances, le financement de l'acquisition de véhicules par le biais d'un fonds de renouvellement pouvait poser quelques problèmes.

Le dépôt d'un préavis pour le renouvellement de véhicules constitue donc une méthode de procéder relativement récente. En effet, le premier préavis de ce type était le préavis n°03-2012 qui prévoyait une somme totale de CHF 1'056'774.00 pour l'acquisition et le renouvellement de véhicules. Il se trouve que ce préavis arrive à son terme et qu'il a été bouclé (voir communication n° 22-2013).

Par conséquent, la Municipalité a décidé de présenter un nouveau préavis afin de couvrir les besoins en renouvellements et acquisitions de véhicules à moteur, pour la période 2014 à 2016. La Municipalité a opté pour ce mode de faire par souci de transparence envers le Conseil communal. Ainsi, avec cette méthodologie, il est possible d'obtenir une vue d'ensemble et une justification pour chacun des véhicules que la Ville de Pully prévoit de renouveler ou d'acquérir. En effet, l'acquisition de véhicules par voie budgétaire ne permet pas aux membres du Conseil d'avoir une vue globale de la politique de renouvellement et d'acquisition des véhicules communaux.

La Municipalité a prévu que ce type de préavis commun puisse couvrir le renouvellement de l'ensemble des véhicules et accessoires, ainsi que les nouvelles acquisitions de voitures et véhicules utilitaires et d'entretien qui font l'objet d'une immatriculation.

Les véhicules engagés dans les travaux d'exploitation des services techniques sont soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mises en marche/arrêt, courtes distances à parcourir, charges régulières et très variables). La durée d'amortissement pour la plupart des véhicules est de 8 à 12 ans.

Pour les années 2014 à 2016, ce sont ainsi 12 véhicules proposés à l'achat (5 en 2014, 1 en 2015 et 6 en 2016), dont un est une nouvelle acquisition.

Il est à relever que ce préavis figure au plan des investissements pour les années 2013 à 2017 pour la somme de CHF 1'000'000.00 (objet n°22).

Le parc de véhicules de notre Commune est vieillissant. En effet, l'âge moyen de celui-ci est d'environ 8 ans. Un nombre de plus en plus nombreux de véhicules tombe en panne et génère des coûts non négligeables en terme de réparation. Par conséquent, ces prochaines années, un effort important devra être apporté au niveau du renouvellement des véhicules communaux.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l'environnement selon les normes les plus actuelles.

Dans le chapitre suivant, chaque véhicule fait l'objet d'une brève description.

## 2. Description des véhicules de remplacement

Vous trouverez ci-dessous un descriptif des véhicules de remplacement faisant l'objet du présent préavis :

### 2.1. Direction des domaines, gérances et sports

En ce qui concerne la Direction des domaines, gérances et sports, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014, 2015 et 2016 :

#### 2.1.1. Service administratif et technique - Chapitre 300

##### 2.1.1.1. Remplacement véhicule de livraison - Mercedes Benz

###### Véhicule utilisé actuellement

<b>Marque et modèle</b>	Mercedes Benz 314
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	1997
<b>Nombre de kilomètres</b>	121'300

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises, d'outils ainsi que d'œuvres pour les musées.

Etant âgé de plus de 16 ans, ce véhicule est en fin de vie. De nombreuses réparations devront être entreprises, notamment au niveau de la carrosserie. Un devis a été établi et,

il se monte à la somme approximative de CHF 7'000.00. Dans ces conditions, la Municipalité estime qu'il est préférable d'acquérir un nouveau véhicule dont les charges d'entretien seront moins élevées et le nouveau véhicule plus adapté à l'utilisation actuelle.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges. Il devra être équipé d'un long pont.

#### **2.1.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Hiace**

#### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Hiace 2.7
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	2000
<i>Nombre de kilomètres</i>	80'000

Ce véhicule est principalement utilisé pour le transport de matériel, de marchandises et de personnes.

Etant âgé de plus de 13 ans, ce véhicule est également en fin de vie. D'ailleurs, diverses réparations conséquentes devront intervenir ces prochaines années. Dans ce contexte, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

#### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2015
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire (camionnette)
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	50'000.00

Ce véhicule est destiné prioritairement aux artisans de la Communes, aux vigneronns ainsi qu'aux concierges.

De plus, il devra être en mesure d'accéder à des endroits limités en hauteur, notamment les parkings.

**2.1.1.3. Remplacement véhicule de tourisme léger - Subaru****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Subaru J. Forester 2.0 4WD
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre de kilomètres</b>	77'000

Ce véhicule est principalement utilisé par le contremaître et le chef d'équipe lors de dépannages et rendez-vous de chantier.

Etant âgé de plus de 12 ans, ce véhicule devra subir ces prochaines années de nombreuses réparations. Par conséquent, il a été décidé de remplacer ce véhicule vieillissant par un neuf dont les caractéristiques seront mieux adaptées à l'usage actuel.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de tourisme léger
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	40'000.00

Ce véhicule doit également permettre de pratiquer des livraisons ainsi que de transporter du matériel. De plus, il est équipé d'outillage.

**2.2. Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique**

En ce qui concerne la Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique, trois véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

**2.2.1. Parcs, promenades et cimetières - Chapitre 441****2.2.1.1. Remplacement chariot à moteur/tracteur - AUSA****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	AUSA DV 17c
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2003
<b>Nombre d'heures de service</b>	841

Ce véhicule commence à être vétuste et de plus, il ne correspond plus aux besoins actuels. Pour ces raisons, son utilisation ne dépasse guère la moitié de l'année. Il est important de préciser qu'initialement, ce véhicule a été prévu pour une utilisation spécifique au Port de Pully. A l'heure actuelle, il est utilisé sur l'ensemble du territoire, principalement pour les arrosages des plantations. Il est équipé d'un moteur peu puissant (17 CV) et par conséquent, ne peut se déplacer qu'à une vitesse très réduite (25 km heure au maximum).

### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Porte outils multi-bennes sur châssis balayeuse
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	220'000.00

Le véhicule de remplacement devra être en mesure d'accomplir toutes les tâches en lien avec les parcs et promenades. Ceci implique qu'il fasse office de porte-outils et qu'il soit doté d'une multi-benne compacte. De plus, il devra être en mesure de circuler sur les trottoirs.

Ce véhicule très polyvalent sera équipé d'un système d'arrosage pour l'été ainsi que d'une installation de déneigement pour l'hiver.

Le véhicule de remplacement est un porte outil sur un châssis de balayeuse qui permet non seulement de remplacer le véhicule mentionné ci-dessus mais à terme, également un autre tracteur qui arrivera prochainement en fin de vie.

Ce véhicule est plus adapté à notre utilisation actuelle grâce à ses dimensions plus petites, ce qui lui permet de circuler sur les trottoirs. De plus, sa puissance nettement plus importante lui permet de se déplacer sur tout le territoire de la Ville alors que le véhicule actuel n'opérait que dans la région du Port.

Actuellement, un autre tracteur est stationné à l'année, dans le bâtiment de la Damataire pour une utilisation quasi exclusive pour des travaux de déneigement. Ce remplacement permettra une utilisation plus rationnelle des véhicules à disposition entre la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et la Direction des travaux et des services industriels pour les périodes hivernales et estivales.

Ainsi, il s'agit d'un véhicule multi-benne : benne basse pour les matériaux, benne grillagée haute pour les végétaux et les feuilles, benne d'arrosage avec un réservoir de capacité augmentée à 1'500 litres (500 litres de plus que le véhicule actuel).

Equipé d'un lift, ce véhicule laisse la possibilité de poser les bennes à terre, ce qui n'est pas le cas de tous les véhicules de ce type. Ceci a pour conséquence une amélioration du confort et de la sécurité au travail pour les collaborateurs.

Pour terminer, il permet l'utilisation de plusieurs agrégats tels qu'une lame à neige, une rampe d'arrosage, une laveuse, une faucheuse, une saleuse ainsi qu'un réservoir d'eau.

**2.2.1.2. Remplacement chariot à moteur/tracteur - John Deere****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	John Deere 4400
<b>Type de véhicule</b>	Chariot à moteur/tracteur
<b>Année de mise en circulation</b>	2001
<b>Nombre d'heures de service</b>	1'910

Ce véhicule a plus de 12 ans et arrive en fin de vie. En effet, de nombreuses réparations sont à prévoir ces prochaines années. Il est utilisé pour des travaux d'entretien des espaces verts tels que la tonte, le transport d'outils et de matériel. Ce véhicule fera l'objet d'une reprise par le vendeur.

**Véhicule de remplacement**

<b>Année de remplacement</b>	2016
<b>Type de véhicule</b>	Tracteur
<b>Prix (en CHF) (TVA comprise)</b>	80'000.00

Le véhicule de remplacement sera équipé d'une remorque. Il sera également utilisé pour le déneigement des trottoirs d'un secteur de la Ville.

**2.2.1.3. Remplacement véhicule de livraison - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<b>Marque et modèle</b>	Renault Kangoo 1.5
<b>Type de véhicule</b>	Véhicule de livraison
<b>Année de mise en circulation</b>	2007
<b>Nombre d'heures de kilomètres</b>	80'200

Ce véhicule n'est plus adapté aux besoins d'aujourd'hui. En effet, il n'est pas assez puissant et ne permet pas de tracter une remorque. De plus, il manque de place pour le transfert simultané des collaborateurs et du matériel.

D'importants travaux d'entretien sont à prévoir, notamment le remplacement de la courroie de distribution. Il est à noter que ce véhicule devra faire l'objet d'une expertise d'ici la moitié de l'année 2014.

Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule utilitaire 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	70'000.00

Ce véhicule sera utilisé pour tous les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que pour le transport d'outils, de matériel et de personnes.

Il permet le transport de 7 personnes. De plus, sa capacité de chargement est largement augmentée et sécurisée. En effet, le matériel peut être stocké à l'intérieur et par conséquent, dans un espace totalement fermé, ce qui n'est pas le cas avec le véhicule utilisé actuellement (transport de 5 personnes, outils stockés directement sur la benne ouverte).

Il est à noter que la puissance ainsi que la capacité de remorquage de ce véhicule de remplacement sont augmentées afin d'être en mesure d'opérer des transferts dans la Ville ou des déplacements de nos divers engins (pelle rétro et chargeuse). Des véhicule du type « Kangoo » ne permettent pas de tracter une telle charge. D'ailleurs la capacité de remorquage et le poids total en charge sont nettement supérieurs pour ce type de véhicule.

Au besoin, il peut également être équipé d'un treuil ainsi que d'une lame à neige.

### 2.3. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, cinq véhicules font l'objet d'un renouvellement durant les années 2014 à 2016 :

#### 2.3.1. Voirie - Chapitre 431

##### 2.3.1.1. Remplacement véhicule de tourisme - Subaru Legacy

Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Subaru Legacy 2.0 4WD
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	1994
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	148'000

Le véhicule actuellement utilisé l'est de manière quotidienne. Il est âgé de 20 ans et par conséquent, arrive en fin de vie. Il est utilisé pour les « alarmes neige », pour le contrôle de l'état des chaussées ainsi que pour la surveillance des fouilles sur le domaine public.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser toutes les tâches mentionnées ci-dessus.

**2.3.1.2. Remplacement véhicule de livraison - Toyota Land Cruiser****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Toyota Land Cruiser HZJ 75
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année de mise en circulation</i>	1997
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	216'000

Le véhicule utilisé actuellement est fortement sollicité et arrive en fin de vie. De plus, il n'est plus conforme aux règles de sécurité actuelles (banquettes latérales).

Il est principalement utilisé pour le transport de matériel et de personnes, ainsi que pour le déneigement.

Il s'agit d'un des véhicules les plus utilisés du service de la voirie et c'est un élément essentiel du déneigement des grands axes de la Commune.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	3.5 tonnes à pont bâché, double cabine 4x4
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	140'000.00

Le véhicule de remplacement ne sera plus le même car les fournisseurs ne proposent plus de véhicules similaires. Le véhicule proposé, bien que d'un modèle différent, permettra de réaliser toutes les tâches du véhicule actuel et ce, avec la même efficacité.

**2.3.2. Services industriels - Service des eaux - Chapitre 812****2.3.2.1. Remplacement véhicule de tourisme - Renault Kangoo****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Renault Kangoo 1.5 dCi
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2008
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	46'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2015.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

**2.3.2.2. Remplacement véhicule de tourisme - Nissan Kubistar****Véhicule utilisé actuellement**

<i>Marque et modèle</i>	Nissan Kubistar DCI 70
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de tourisme
<i>Année de mise en circulation</i>	2007
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	54'000

Le véhicule utilisé actuellement est sollicité de manière quotidienne et arrivera en fin de vie en 2014.

Il est utilisé pour le transport d'outils et de personnes.

**Véhicule de remplacement**

<i>Année de remplacement</i>	2016
<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

Le véhicule de remplacement permettra de réaliser à peu près les mêmes tâches que l'ancien véhicule, sans changement significatif.

### 2.3.3. Services industriels - Service électrique - Chapitre 823

#### 2.3.3.1. Remplacement petit camion grue - Puch

##### Véhicule utilisé actuellement

<i>Marque et modèle</i>	Puch 230 GE
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion grue
<i>Année de mise en circulation</i>	1992
<i>Nombre d'heures de kilomètres</i>	72'000

Le véhicule actuel arrive en fin de vie. Il est utilisé pour le transport et le tractage de matériel encombrant et lourd (bobine de câble, armoire électrique, transformateur), ainsi que pour les travaux nécessitant une grue. Il est à noter que sa consommation en carburant est particulièrement élevée.

##### Véhicule de remplacement

<i>Année de remplacement</i>	2014
<i>Type de véhicule</i>	Petit camion de 3.5t à pont, 4x4, grue
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	180'000.00

Le véhicule proposé, bien que d'un modèle quelque peu différent, permettra de réaliser toutes les tâches de l'ancien avec la même efficacité. En outre, il permettra de transporter le matériel actuellement stocké dans un autre véhicule et de supprimer ce dernier (Citroën Jumpy) qui n'est pas adapté aux besoins du Service électrique.

Ainsi, le nouveau camion remplacera deux véhicules. Par conséquent, le Citroën Jumpy, relativement récent (2010), sera transféré au Service des eaux ou au Service de l'assainissement des eaux usées.

## 2.4. Véhicules de remplacement - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des véhicules de remplacement :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<b><i>Direction des domaines, gérances et sports</i></b>	<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>
Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00		
Véhicule utilitaire (camionnette)		50'000.00	
Véhicule de tourisme léger			40'000.00
<b><i>Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique</i></b>	<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>
Porte outils multi bennes	220'000.00		
Tracteur			80'000.00
Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00		
<b><i>Direction des travaux et des services industriels</i></b>	<b>320'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>75'000.00</b>
Véhicule de tourisme			25'000.00
3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00		
Véhicule de livraison			25'000.00
Véhicule de livraison			25'000.00
3.5 tonnes à pont 4x4 grue	180'000.00		
<b>TOTAUX</b>	<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>195'000.00</b>

## 3. Description des nouvelles acquisitions de véhicules

Vous trouverez ci-dessous un descriptif de la nouvelle acquisition d'un véhicule faisant l'objet du présent préavis :

### 3.1. Direction des travaux et des services industriels

En ce qui concerne la Direction des travaux et des services industriels, un véhicule fait l'objet d'une nouvelle acquisition durant les années 2014 à 2016 :

#### 3.1.1. Service technique - Chapitre 410

##### 3.1.1.1. Acquisition nouveau véhicule de livraison

<i>Type de véhicule</i>	Véhicule de livraison
<i>Année d'acquisition</i>	2016
<i>Prix (en CHF) (TVA comprise)</i>	25'000.00

L'augmentation du nombre de chantiers communaux rend nécessaire l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour effectuer les différents relevés sur le terrain. L'unique véhicule de cette entité (cadastre) est utilisé pour le transport de personnes et d'outils. Par conséquent, il ne répond que partiellement aux besoins puisque le nombre de places et sa capacité de stockage sont limités. De même, depuis 2010, le cadastre forme un apprenti qui doit également pouvoir se déplacer sur les chantiers.

Cet achat supplémentaire est compensé par la suppression d'un véhicule du service électrique.

### 3.2. Acquisitions de nouveaux véhicules - Récapitulatif

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un récapitulatif de l'ensemble des acquisitions de nouveaux véhicules :

	2014 (En CHF)	2015 (En CHF)	2016 (En CHF)
<i>Direction des travaux et des services industriels</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>25'000.00</i>
Véhicule de livraison			25'000.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>

## 4. Incidences financières

Services	Véhicules	2014 (en CHF)	2015 (en CHF)	2016 (en CHF)	Coût total (TTC) (en CHF)
<b>300 - service administratif et technique</b>		<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>40'000.00</b>	<b>160'000.00</b>
	Véhicule utilitaire (camionnette)	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
	Véhicule utilitaire (camionnette)	0.00	50'000.00	0.00	50'000.00
	Véhicule tourisme léger	0.00	0.00	40'000.00	40'000.00
<b>441 - Parcs, promenades et cimetières</b>		<b>290'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>80'000.00</b>	<b>370'000.00</b>
	Porte outils multi bennes	220'000.00	0.00	0.00	220'000.00
	Tracteur	0.00	0.00	80'000.00	80'000.00
	Véhicule utilitaire 4x4	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00
<b>410 - Service technique</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>431 - Voirie</b>		<b>140'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>165'000.00</b>
	Véhicule de tourisme	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	3.5 tonnes à pont bâché 4x4	140'000.00	0.00	0.00	140'000.00
<b>812 - Service des eaux</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
	Véhicule de livraison	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
<b>823 - Service électrique</b>		<b>180'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>180'000.00</b>
	Petit camion 3.5t à pont 4x4	180'000.00	0.00	0.00	180'000.00
<b>Total du crédit demandé</b>		<b>680'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>950'000.00</b>

Les véhicules mentionnés dans le tableau ci-dessus, seront amortis sur une période maximale de cinq ans.

Il est important de préciser que les montants mentionnés dans le présent préavis sont indicatifs, souvent calculés sur la base de devis provenant d'un seul fournisseur.

Cependant, des appels d'offre seront établis avant chaque attribution, permettant ainsi à notre Commune d'obtenir les meilleures conditions possibles, tant au niveau financier qu'aux niveaux technique et environnemental. De plus, l'acquisition des véhicules que l'on peut qualifier de standards (véhicules de livraison et véhicules de tourisme) se fera de manière groupée, permettant ainsi à la Commune d'obtenir les meilleures conditions financières possibles. Quant aux véhicules répondant à des besoins particuliers (tracteurs, camions, ...), ils seront acquis séparément, en fonction des spécificités techniques inhérentes à leur utilisation.

---

## 5. Développement durable

---

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

### 5.1. Dimension économique

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. S'agissant pour une grande part de véhicules de renouvellement, les services ont cherché des véhicules correspondant à leur expérience.

Dans certains cas, le choix d'un véhicule plus performant du point de vue de la consommation de carburant et des émissions de polluants entraînera un surcoût ou limitera le choix des véhicules à disposition. Mais ce n'est pas systématique, dans la mesure où les exigences environnementales fixées correspondent déjà largement au marché pour certains véhicules. Il est aussi important de noter qu'un véhicule consommant moins, coûtera moins cher tout au long de son exploitation.

Le fait de présenter un préavis commun incitera les services à collaborer plus étroitement que par le passé, dans le processus d'achat.

### 5.2. Dimension environnementale

L'intégration d'exigences environnementales minimum (EtiquetteEnergie A ou B, norme Euro5) permettra d'orienter le choix vers les véhicules les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. Force est malgré tout de constater que ces exigences ne pourront pas être remplies pour l'ensemble des véhicules, malgré les recherches effectuées.

Il est aussi à noter que les objectifs qui seront fixés touchant aux émissions sonores des véhicules et à la qualité environnementale des pneus seront plus difficiles à remplir en raison d'informations lacunaires et d'une moins grande offre sur le marché. Certains véhicules parviennent toutefois à remplir ces objectifs environnementaux supplémentaires, ce qui laisse espérer une évolution des marchés ces prochaines années. A noter également que l'exploitation des véhicules fournira l'occasion de choisir des pneus labellisés lors de leur renouvellement.

### **5.3. Dimension sociale**

L'ensemble des fournisseurs répondra au questionnaire relatif à leurs engagements sociaux et s'engageront ainsi à respecter au minimum les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse. La plupart forment des apprentis.

Si le questionnaire qui sera adressé aux fournisseurs permettra de mieux connaître leurs engagements sociaux et de les sensibiliser à l'importance de ces questions, il n'est, par contre, pas possible aujourd'hui d'évaluer les conditions sociales de production des véhicules. Cette production consiste en l'assemblage de centaines de pièces provenant de dizaines de fournisseurs dans le monde. Il est donc impossible de connaître les conditions de production de chacune de ces pièces, ce d'autant qu'aucun label n'existe dans ce domaine pour guider les choix.

## **6. Communication**

---

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

## **7. Programme de législature**

---

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

## **8. Conclusions**

---

Avec le présent préavis relatif à l'achat des véhicules à moteur pour les années 2014 à 2016, cela permettra au Conseil communal de débattre pour la deuxième fois du renouvellement des véhicules nécessaires au fonctionnement des services. D'autre part, la Municipalité présente un préavis commun à trois directions qui, de ce fait, engageront un processus de collaboration fructueux dans le cadre de l'achat de leurs véhicules. Enfin, elle intégrera, de manière systématique, des critères sociaux et environnementaux dans le choix des véhicules.

Cette manière de procéder relève donc, d'un processus d'apprentissage collectif que la Municipalité est heureuse de partager avec le Conseil communal. Elle est persuadée de l'impact positif de la méthode adoptée, tant du point de vue de la transparence des choix, que de la collaboration entre services ou de la qualité écologique des véhicules achetés.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 02-2014 du 11 décembre 2013,  
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 950'000.00 TTC, pour l'achat des véhicules suivants :

1.1	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.1)	CHF	70'000.00
1.2	un véhicule utilitaire (camionnette) (chapitre 2.1.1.2)	CHF	50'000.00
1.3	un véhicule tourisme léger (chapitre 2.1.1.3)	CHF	40'000.00
1.4	un porte outils multi-bennes (chapitre 2.2.1.1)	CHF	220'000.00
1.5	un tracteur (chapitre 2.2.1.2)	CHF	80'000.00
1.6	un véhicule utilitaire 4x4 (chapitre 2.2.1.3)	CHF	70'000.00
1.7	un véhicule de tourisme (chapitre 2.3.1.1)	CHF	25'000.00
1.8	un 3.5t à pont bâché 4x4 (chapitre 2.3.1.2)	CHF	140'000.00
1.9	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.1)	CHF	25'000.00
1.10	un véhicule de livraison (chapitre 2.3.2.2)	CHF	25'000.00
1.11	un petit camion de 3.5t à pont 4x4, grue (chapitre 2.3.3.1)	CHF	180'000.00
1.12	un véhicule de livraison (chapitre 3.1.1.1)	CHF	25'000.00

2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 décembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner